

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1810

23 juillet 2008

SOMMAIRE

1010 Gauchetière (Luxembourg) Holding S.A.	86858	Investissements Immobiliers Européens	86865
121 Bloor Street (Luxembourg) Holding S.A.	86857	Investment 23 S.A.	86863
160 Bloor Street (Luxembourg) Holding S.A.	86857	Lefebvre Investissements S.A.	86868
Agence Européenne de Prestations Commerciales S.A.	86861	Life Consulting Luxembourg S.A.	86860
Airventures S.A.	86873	Luxcontrol S.A.	86861
Aleuro Sàrl	86862	Luxottica Luxembourg S.à.r.l.	86869
Atlas Superyachts S.A.	86865	Maconlux S.à r.l.	86860
Avondale Securities S.A.	86862	Marchés Boursiers Canadiens	86875
Aximo III S.A.	86868	Matrans S.A.	86879
A.Z. Participations S.A.	86860	Maverick Barons S.A.	86865
Baker S.A.	86876	Maverick Barons S.A.	86868
Bromley S.A.	86879	Mecanical Holding S.A.	86876
Casiopea Ré S.A.	86874	Millet S.A.	86872
Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A.	86858	MOOR PARK MB 7 Hannover-Bornum S.à r.l.	86859
Delta Luxembourg International S.A.	86864	Panalpina Luxembourg S.A.	86834
Despa First Real Estate Lux S.A.	86874	Pro Arte S.à r.l.	86867
Direct Management	86873	Profimolux	86872
ECP 2 International S.A.	86858	Rowan Capital Plus S.à r.l.	86835
Eurocom Networks S.A.	86864	Rowan Capital Plus S.à r.l.	86854
Euroinfo S.A.	86873	Rowan Second London Fund S.à r.l.	86835
Fiduciaire Continentale	86875	Schenkenberg S.A.	86857
Finadis Participation S.A.	86879	Securitisation Fund Management	86874
Finvestim S.A.	86876	Shamil Finance (Luxembourg) S.A.	86861
Gaston Properties S.A.	86866	Share	86872
Granilo Holding B.V.	86859	Shell Treasury Luxembourg	86867
Guizet Immobilière S.A.	86871	Sonata Securities S.A.	86862
Guizet Immobilière S.A.	86872	Stugalux Promotion S.A.	86875
Harlington S.A.	86863	Telimmo S.A.	86880
Impex Group International	86859	Toucan S.A.	86834
Intertechnologies Real Estate Co, S.à r.l.	86875	Vintage Towers (Luxembourg) Holding S.A.	86856
Investec GLL Fund Management Company S.A.	86856	Woodimmo S.A.	86866
		Ynos Invest S.A.	86871
		Zuang Distribution S.A.	86834

Panalpina Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Senningerberg, Luxair Cargo Center.
R.C.S. Luxembourg B 62.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008083226/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08271. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Zuang Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 67.860.

Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée, à l'unanimité des voix, a pris la résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré à:

L-3364 LEUDELANGE, 5, rue du Château d'Eau

(ancienne adresse: L-3364 Leudelange, Z.I. rue de la Poudrerie)

Et lecture faite, les actionnaires ont signé.

Leudelange, le 7 mai 2008.

Signature

Les actionnaires

Référence de publication: 2008083338/1044/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02527. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Toucan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 62.435.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 avril 2008 que:

1. Les administrateurs suivants sont réélus pour la durée d'une année, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008:

- Monsieur Luis TAVARES, administrateur A;
- Monsieur Bruno BEERNAERTS, administrateur B;
- Monsieur Patrick MOINET, administrateur B;
- Monsieur Roberto GALERI, administrateur B.

2. La société «BF CONSULTING S.à.r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social 1, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, est réélue Commissaire, pour la même période.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008085110/6312/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08096. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Rowan Capital Plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Rowan Second London Fund S.à r.l.).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.413.

In the year two thousand and eight, on the sixth of May.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Resolution III Holdings S.à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 130.916, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 19 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2140 of 29 September 2007,

here represented by Ms Verena Zimmermann, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 30 April 2008.

Said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of Rowan Second London Fund S.à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 136.413, incorporated as a société à responsabilité limitée under the denomination Resolution III Rowan S.à r.l. pursuant to a notarial deed dated 5 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 702 of 21 March 2008 (hereinafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Change of the corporate name of the Company.
2. Creation of three (3) classes of shares and conversion of the existing twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares into twelve thousand one hundred seventy-seven (12,177) class A shares, one hundred twenty-three (123) class B shares and two hundred (200) class C shares.
3. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company.

Then the sole shareholder, after deliberation, takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the corporate name of the Company into "Rowan Capital Plus S.à r.l."

Second resolution

The sole shareholder resolves to create three (3) classes of shares of the Company, the class A shares, the class B shares and the class C shares and to convert the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares into twelve thousand one hundred seventy-seven (12,177) class A shares, one hundred twenty-three (123) class B shares and two hundred (200) class C shares.

Third resolution

Further to the previous resolutions, the sole shareholder resolves to proceed with a full restatement of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owners of the Shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is to acquire and sell real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and manage all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of interests in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company exists under the name of "Rowan Capital Plus S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand one hundred seventy-seven (12,177) class A shares (the "A Shares"), one hundred twenty-three (123) class B shares (the "B Shares") and two hundred (200) class C shares (the "C Shares"), each having a par value of one euro (EUR 1).

The Company may, to the extent permitted by law, redeem its own shares at any time.

Each holder of an A Share, a B Share and a C Share is entitled to one vote per share held at ordinary and extraordinary general meetings.

The A Shares, the B Shares and the C Shares are collectively referred to as the ("Shares") and individually as a ("Share").

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the unanimous approval of the holders of the A Shares and the B Shares. The existing shareholders do not have a preferential subscription with regard to such newly issued Shares.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per Share. Any joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shareholders may fund the Company, inter alia, via shareholders' current accounts, profit participating loans, interest bearing and interest free loans or any other form of loans, notes or bonds (hereinafter together the "Shareholder Loans" and individually a "Shareholder Loan").

C. Transfer of shares

Art. 10.1. The Company's Shares are freely transferable among shareholders. Except as may be permitted by these articles of incorporation, the Company's Shares may only be transferred inter vivos, to new shareholders subject to the unanimous approval of such transfer given by all other shareholders in a general meeting.

Art. 10.2. In the event of death, the Shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred to a Related Person.

Art. 10.3. The Company's Shares are freely transferable from a shareholder to its Related Persons provided that: (a) the relevant shareholder shall guarantee to the other shareholders and to the Company that the obligations of such transferee will be met and that such transferee will not, while a member of the Company, be put into receivership or liquidation or otherwise become insolvent; and (b) the relevant shareholder shall procure that upon such transferee ceasing to be a Related Person of that shareholder the Shares held by such transferee shall immediately be transferred back to the original shareholder or to another Related Person of that shareholder subject to similar guarantees being given; and (c) shareholders representing at least 75% of the share capital of the Company consent to the transfer at an extraordinary general meeting of the Company. The shareholders shall vote in favour of the transfer by one shareholder of all or part of his Shares to any Related Person.

("Related Person") means: (a) in the case of a corporate shareholder, any holding company of such shareholder (provided that the shareholder is, directly or indirectly, a wholly owned subsidiary of that holding company) or any wholly owned subsidiary of such shareholder or of any of its holding companies (provided that the shareholder is also, directly or indirectly, a wholly owned subsidiary of that holding company) and in the case of any B Shareholder shall also include any Related Person of any other B Shareholder; (b) in the case of an individual shareholder: (i) the spouse or widow or widower of such shareholder and the shareholder's children and grandchildren (including step and adopted children and their issue) and step and adopted children of the shareholder's children; and (ii) trusts (whether arising under a settlement, declaration of trust or other instrument by whomsoever or wheresoever made or under a testamentary disposition or on an intestacy) under which no immediate beneficial interest in the Shares in question is for the time being vested or

capable of being vested in any person other than such individual shareholder and/or any person associated with such individual shareholder as referred to in (i) above.

Art. 11. No shareholder shall transfer any A or B Shares or claims (in the form of Shareholder Loans) he holds against the Company without concurrently transferring to the same person, in the same transport social and in the same proportion (as nearly is practicable) each and every type of claim and A or B Share he holds, it being the intent that such A or B Shares of and claims against the Company shall be stapled to each other by virtue of this sentence, except for the redemption of A or B Shares by the Company, which, to the extent permitted by law, shall not be restricted in any way. Any transfer or attempted transfer of any A or B Shares or claims against the Company by a shareholder in breach of any provision of these articles of association shall be null and void ab initio and disregarded by the Company and the Company shall not give any effect to such purported transfer nor record such purported transfer on any register or treat any purported transferee of such A or B Shares or claims as the owner thereof for any purpose hereunder or otherwise.

Art. 12. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 13. The holder of the A Shares (the "A Shareholder") may transfer its Shares in the Company in accordance with the provisions of this article 13.

The A Shareholder may accept a bona fide offer (the "Offer") from a third party (the "Purchaser") for the purchase of all or part of the Shares owned by it on arm's length terms so long as the acceptance is conditional upon the terms of this clause being complied with in all respects and that condition is not waived.

The A Shareholder may complete a purchase pursuant to the Offer if: (a) it dispatches a notice within 30 days of accepting the Offer notifying all the other holders of Shares of the Company of the main terms of the Offer and that it has contracted to accept the Offer as permitted by this clause, such notice to constitute a warranty and representation by the A Shareholder to the other holders of Shares that the Offer and the A Shareholder's acceptance of it is bona fide in all respects to the best of the A Shareholder's knowledge, information and belief; (b) the Purchaser (i) has made a binding written offer to purchase the number of Shares owned by the other holders of Shares as determined pursuant to this article at the same cash price or other consideration per A Share and per B Share and on terms otherwise the same as those of the Offer and (ii) has undertaken to keep such offer open for at least 30 days from delivery of the notice sent by the A Shareholder to the other holders of Shares; and (c) the period mentioned in the previous paragraph has elapsed and the other holders of Shares of the Company have not accepted the offer made by the Purchaser to it or, if a holder of Shares has accepted the offer within the relevant period, the purchase of their Shares has been completed.

The number of Shares to be the subject of any offer under this article 13 is an aggregate nominal amount of Shares (rounded to the nearest whole number) determined by the formula:

$$(A / B) \times C$$

where:

A = the aggregate nominal amount of Shares proposed to be directly or indirectly transferred to the Purchaser pursuant to the Offer;

B = the aggregate nominal amount of all Shares then in issue held by the A Shareholder; and

C = the aggregate nominal amount of Shares owned by each relevant shareholder of the Company.

The provisions of this article 13 shall not apply to the C Shares unless otherwise agreed by all the holders of the C Shares and all the holders of the A Shares from time to time and for the purposes of this article 13 (including the formula set out above) any C Share shall be disregarded.

Art. 14.

(a) If the A Shareholder wishes to sell all its Shares and find a bona fide arm's-length purchaser (the "Purchaser") and agree terms for the sale to the Purchaser of all the Shares of all the shareholders (a "Proposed Drag-Along Sale") then, on receipt of written notification from the potential Purchaser, all the shareholders (the "Dragged Shareholders") are bound to accept any offer from the Purchaser on the same terms as agreed by the A Shareholder. Each party agrees to waive all pre-emption, veto or similar rights in respect of the Proposed Drag-Along Sale that arise under these articles of association, or otherwise for the purposes of the acceptance of the Proposed Drag-Along Sale and appoint any manager of the Company as its attorney to effect the Proposed Drag-Along Sale.

(b) Dragged Shareholders are expected to provide the same representations, warranties, covenants and indemnities (if any) as the A Shareholder provided all such representations, warranties, covenants and indemnities are given on a several basis and the payment of any claim made under such representations, warranties, covenants and indemnities is paid by the shareholders in proportion to the number of Shares held by the shareholders at the time of giving such representation, warranty, covenant or indemnity. Each Dragged Shareholder is responsible for its proportionate share of the costs of the Proposed Drag-Along Sale to the extent not paid or reimbursed by the Purchaser.

(c) The A Shareholder must give notice to each Dragged Shareholder of any Proposed Drag-Along Sale as soon as practicable after reaching commercial agreement in respect of the Proposed Drag-Along Sale but in any event no less than ten Business Days prior to signing a definitive agreement. That notice must set out the nominal amount of Shares proposed to be transferred, the name and address of the proposed Purchaser, the proposed form of consideration and

any other terms and conditions of payment offered for the Shares. If a Dragged Shareholder fails or refuses to deliver to the Purchaser the necessary transfer and/or such other deeds and documents as may be necessary to transfer its shares to the Purchaser, such Dragged Shareholder hereby irrevocably appoints by way of security any manager of the Company as its attorney to execute and deliver any such transfer documents on its behalf.

(d) Subject to paragraph (e) below, the consideration payable by the Purchaser in respect of the C Shares under the provisions of this article 14 shall be the agreed cash price or other consideration under the terms of the Proposed Drag Along Sale as notified to the C Shareholders pursuant to paragraph (c) above (the "Agreed Consideration"). Nick Jacobs may, as soon as practicable after receiving notice from the A Shareholder pursuant to paragraph (c) above, but in any event no less than five Business Days prior to the A Shareholder signing a definitive agreement, give notice to the A Shareholder that he does not accept the Agreed Consideration and wishes to apply to the Expert for a final and binding determination of the fair market value of the C Shares.

(e) Provided that Nick Jacobs has given notice to the A Shareholder pursuant to paragraph (d) above prior to the A Shareholder signing a definitive agreement in respect of the Proposed Drag Along Sale, he may apply to the Expert for a final and binding determination of the fair Market Value of the C Shares (based on the values attributed to the Properties for the purposes of the Proposed Drag Along Sale assuming such valuations of the Properties are bona fide arm lengths valuations or if otherwise, such valuations of the Properties as the Expert may determine). The Expert's determination of the fair market value of the C Shares shall be final and binding on all parties and shall be the consideration payable by the Purchaser in respect of the C Shares under the provisions of this clause, whether it is lower or higher than the Agreed Consideration. All costs associated with the appointment of the Expert pursuant to this article 14 shall be borne by the B Shareholders.

D. Management

Art. 15. The Company is managed by at least two managers, who do not need to be shareholders, the majority of whom shall be resident in Luxembourg.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Any action, decision or resolution, whether undertaken, made or declared by any manager or managers of the Company, any alternate manager, any committee of managers or by the Company in general meeting shall be void unless such part social, decision or resolution is undertaken, made or declared in Luxembourg.

Art. 16. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. A meeting shall be held at least once every month at which the financial and other affairs of the Company shall be reviewed.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least two managers are present or represented at a meeting of the board of managers, at the commencement and throughout the whole off the meeting, provided that if within half an hour from the time from the time appointed for the meeting a quorum is not present, the meeting shall stand adjourned to the same day in the next week at the same time and place and the manager or managers then present or represented shall form a quorum.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 17. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 18. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

E. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 19. Each holder of the A Shares, holder of the B Shares and holder of the C Shares may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of Shares which he owns. Each holder of A Shares, holder of B Shares and holder of C Shares is entitled to as many votes as he holds or represents A, B or C Shares.

Art. 20. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the issued Shares.

Subject to articles 7 and 21, the amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of those shareholders representing at least three quarters of the A Shares and three quarters of the B Shares.

Art. 21. The following decisions in respect of the Company require the approval of each shareholder of the Company (other than holders of the C Shares):

- a) any decision for the Company to cease to be a private company;
- b) the registration (upon subscription or transfer) of any person as a member of the Company, unless such subscription or transfer is made in accordance with these articles of association;
- c) purchase, lease or acquire assets or any interests therein other than direct or indirect interests in real property;
- d) alter any rights attaching to the Shares of the Company or any individual class of Shares;
- e) pass any resolution approving the amalgamation or merger of the Company with any other company or business undertaking (other than a subsidiary of the Company);
- f) pass any resolution or engagement in any other matter with the result or intention that a material part of the Company's business will be business that is not connected with a property being the subject of a property contract or the Company's management or development of, or other dealings with, a property being the subject of a property contract;
- g) hold any meeting of the shareholders of the Company or purport to transact any business at any such meeting, unless notice of the meeting has been given in accordance with the Company's articles of association;
- h) issue any Shares other than the Shares issued in accordance with a shareholder agreement, as entered into from time to time;
- i) enter into any agreement, contract or arrangement other than on arm's length terms; or
- j) enter into any agreement, contract or arrangement with Resolution III Holdings S.à r.l. or any subsidiary of the latter (other than an agreement, contract or arrangement on normal commercial terms with any subsidiary of the Company owning a property being the subject of a property contract).

References in the present article 21 to matters relating to the Company which shall require the prior written approval of each Shareholder shall include references to the same matter in relation to any subsidiary of the Company from time to time.

Art. 22. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 23. The Company's financial year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 24. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office upon prior reasonable notice and during regular business hours.

Art. 25. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be used by the shareholders in accordance with article 26. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient and in accordance with article 26.

Art. 26.

26.1 In this article, the following expressions shall have the following meanings:

"A Shareholder" means any holder of A Shares in the Company from time to time;

"Bank" means any third party (excluding any Connected Party) which provides or agrees to provide Funding;

"B Shareholder" means any holder of B Shares in the Company from time to time;

"Budget" means a budget to be prepared for each Property itemising the Expenditure proposed for the Property and estimating the income from the Property for the forthcoming period of twelve months;

"Business Plan" means a business plan in a format approved by Resolution (acting reasonably) and to be prepared by Rowan in respect of each of the Properties on an annual basis (as at the anniversary of each acquisition of a Property) and to be updated each calendar quarter on a rolling annual basis each such Business Plan to include both the Budget and (subject to any control exercised by any Bank) an appropriate authority limit for Rowan in relation to Lettings and other contracts relating to the management of the relevant Property and to be submitted to Resolution for its approval (acting reasonably) (the first Business Plan for each Property to commence with the date of acquisition of the relevant Property);

"Calculation Date" means subject as provided in clause 10.6 of the Management Agreement the earlier of the Expiry Date and the date upon which all Properties have been the subject of either a Disposal or a deemed Disposal in accordance with clause 3.4 and/or clause 10.6 of the Management Agreement;

"Connected Party" means any person, company or other undertaking connected with or controlled (directly or indirectly) by any Party (or with or by any director of any Party) and/or any company which is a Group Company of any Party or in which any Party (or any director or Group Company or any Party) has a significant financial or equitable interest and in the case of Rowan includes any B Shareholder and any C Shareholder; and "connected" has the same meaning as in sections 252 to 255 of the Companies Act 2006 or section 839 of the Income and Corporation Taxes Act 1988;

"C Shareholder" means any holder of C Shares in the Company from time to time;

"Disposal" means either of the following:

(a) a sale of the freehold or leasehold interest in the whole or any part of a Property (including a sale by way of a sale of the shares or units of any company or other entity owning a direct or indirect interest in a Property); or

(b) the grant of a lease (or the entering into of an agreement for lease) of the whole or any part of a Property at a premium and reserving less than the open market rent of a Property;

and in either case with the intention of realising capital value from a Property;

"Equity Commitment" means (subject to clause 8.6 of the Management Agreement) a maximum aggregate commitment of £50,000,000 to be provided by the Principals by way of Funding in accordance with the Shareholders' Agreement;

"Event of Default" means the occurrence of any of the following events in relation to a Principal:

(a) the Principal has not remedied in all material respects a substantial breach of any of its obligations to the other Principal after notice from that Principal allowing a reasonable time in which to remedy such breach; or

(b) the Principal has committed a breach or breaches of any of its obligations to the other Principal which are either individually or cumulatively serious enough so as to permit the other Principal to treat the Management Agreement as repudiated; or

(c) in the case of Rowan an Executive Breach has occurred in relation to any of the Executives and the relevant Executive is not replaced by Rowan in accordance with clause 24.2 of the Management Agreement within a period of six months from the date upon which Rowan became aware of the Executive Breach; or

(d) a notice is served pursuant to clauses 9.2 to 9.6 (inclusive) of the Shareholders' Agreement on a Principal or any Connected Party for a breach of the Shareholders Agreement by such Principal or any Connected Party (other than a breach arising solely in respect of clause 9.1(c) of the Shareholders' Agreement);

"Executive Breach" means the occurrence of any of the following events in relation to any Executive:

(a) Executive Insolvency;

(b) the commission of an act of fraud or financial dishonesty whether in relation to the Venture or otherwise; or

(c) any act or omission of the Executive causing a breach of clauses 24.3, 24.4 or 24.7 of the Management Agreement;

"Executive Insolvency" means in relation to any of the Executives:

(a) he presents or there is presented to the court in relation to him a bankruptcy petition or he is in circumstances such that a bankruptcy petition could be presented under Part IX of the Insolvency Act 1986; or

(b) he makes or suffers to be made a proposal for a voluntary arrangement or an application for an interim order under the Insolvency Act 1986;

"Executives" means Nicholas Harry Jacobs, Geoffrey Lewis, Mike Blake and Rory Penn or any replacement (or subsequent replacement) of any of the same made in accordance with clause 24.2 of the Management Agreement;

"Expenditure" means:

(a) each Price, stamp duty, stamp duty land tax, Land Registry fees, and legal, surveyors, agents, engineering and other fees and expenses incurred in respect of the acquisition (including due diligence) of any Property;

(b) all sums properly expended or reasonably estimated to be expended by or on behalf of the Company and/or Resolution and/or any Group Company in relation to the improvement, development, maintenance, financing or management of any Property and in the marketing letting and sale of each Property;

(c) all management fees paid pursuant to clause 7.2 of the Management Agreement and all disbursements incurred by Rowan and/or the Executives and reimbursed by Resolution;

(d) all interest, prepayment fees and other banking fees incurred in connection with the acquisition, holding or sale of any Property;

(e) all fees and expenses incurred in relation to the introduction of the Principals and the negotiation, setting up and running of the Venture (including the incorporation of single purpose companies to hold the Properties and the administration, management and operational costs, fees and expenses of such companies); and

(f) any other fees and expenses incurred in relation to the acquisition, holding or sale of any Property or in relation to the running of the Venture;

"Expert" means:

(a) in the case of any disputes differences and questions which arise between the Parties concerning clause 17.4 of the Management Agreement, a solicitor admitted to the roll of solicitors of England and Wales with not less than 10 years post-qualification experience in matters of corporate and commercial law who is appointed (in default of agreement between the Principals) by the President of the Law Society of England and Wales on the application of either Rowan or Resolution; and

(b) in the case of any disputes differences and questions which arise between the Parties concerning any other provision of the Management Agreement a chartered surveyor with not less than 10 years experience in the acquisition, management and disposal of commercial premises who is appointed (in default of agreement between the Principals) by the President of The Royal Institution of Chartered Surveyors on the application of either Rowan or Resolution;

"Expiry Date" means (subject to clause 3.4 of the Management Agreement) the earlier of 31 December 2015 and the fifth anniversary of the completion of the acquisition of the last Property to be acquired during the Investment Period;

"Funding" means the provision of funds (whether by Resolution or Rowan (or any Group Company of either of them) or by any third party) in relation to the financing or re-financing of the purchase of any Property and/or to finance Expenditure;

"Group Company" means any subsidiary or holding company of any Party and any company which is the subsidiary of any such holding company (and for the purposes of this definition "company" shall include any limited liability partnership);

"Investment Period" means:

(a) the first two Years (or such longer period as the Principals may (at their discretion) agree in writing from time to time); or

(b) (if earlier) the date upon which all of the Equity Commitment has been provided by way of Funding (unless the Principals have agreed (at their discretion) to increase the Equity Commitment);

"IRR" means as at the Calculation Date the cumulative per annum rate of return calculated on a quarterly compound basis on the aggregate of all Funding provided or procured by Resolution and/or Rowan and a reasonable and prudent provision in respect of all outstanding Liabilities of Resolution in relation to the Venture (but for the avoidance of doubt not including funding provided by a Bank) represented by the aggregate of all actual receipts of Resolution and/or Rowan from the Venture Provided That the value attributed to such outstanding Liabilities in calculating the IRR shall be valued in accordance with normal accounting principles and shall not exceed the value attributed to such Liabilities in the accounts of Resolution from time to time;

"Letting" means a lease of any Property or part of a Property on terms specifically approved in any Business Plan or otherwise approved by Resolution and Rowan (each acting reasonably);

"Liabilities" includes current, actual, future and potential liabilities and (in the case of unascertained liabilities) a reasonable estimate of the same;

"Management Agreement" means the management agreement between Resolution III Holdings S.à r.l ("Resolution"), Rowan Asset Management Limited ("Rowan") and the Company;

"Market Value" means such value as defined in practice statement 3.2 of the edition of the RICS Appraisal and Valuation Manual which is current at any relevant date of valuation;

"Party" means any party to the Management Agreement;

"Price" means the purchase price attributed to any Property under a Property Contract;

"Principal" means either Resolution or Rowan and "Principals" means both of them;

"Property" means each property (or (where appropriate) any interest in any Property) the subject of a Property Contract;

"Property Contract" means any contract to be entered into by or on behalf of the Company or any Group Company for the purchase of any direct or indirect interest in a Property (including (for the avoidance of doubt) the purchase of any shares or units in a company or other entity that holds a direct or indirect interest in a Property) recommended by Rowan and approved by Resolution on such terms as shall be negotiated by Rowan and approved by Resolution at its discretion;

"Receipts" means all rent payable under all Lettings and all other income or other sums or consideration (including capital sums) received by Resolution in respect of any use or occupation of any Property or the proceeds of any insurance policy in relation to any Property;

"Sale Proceeds" means the aggregate of the net proceeds (after deduction of all properly incurred costs associated with a Disposal) arising from a Disposal excluding VAT;

"Shareholders' Agreement" means the shareholders agreement made between (inter alia) Resolution, Rowan and the Company;

"VAT" means the tax known as "Value Added Tax" or any other tax of a similar nature levied from time to time in addition to it or in substitution for it;

"Valuation" means a report on the market value of a Property determined by the Expert (appointed in accordance with paragraph (b) of the definition of Expert);

"Venture" means the venture envisaged by the Management Agreement and any supplemental agreement;

"Working Day" means any day other than Saturday Sunday and any bank or public holiday in England or Luxembourg;

"Year" means the period of twelve months commencing on the date of the Management Agreement and each successive period of twelve months.

26.2 The Company and/or its Group Companies shall be entitled to receive for its own account all Receipts and other income of the Venture, Sale Proceeds and drawings under any Funding and (subject to the provisions of the Shareholders' Agreement and article 25) the Company agrees to distribute all its distributable profits to the shareholders in accordance with this article 26.

26.3 The timing of distribution of all Receipts, Sale Proceeds and other income relating to the Properties shall (subject to any express provisions to the contrary in this article 26) be at the discretion of the Company but Resolution shall consult with Rowan in relation to the same and shall in good faith (but at its discretion) endeavour to procure distribution of all such Receipts, Sale Proceeds and other income as soon as is reasonably practicable. If the Company unreasonably delays any distribution of Receipts, Sale Proceeds and other income (Provided That the Company will be deemed not to be acting unreasonably to the extent that it is properly taking steps as a result of any factor outside of its control) then for the purposes of calculating the IRR the relevant Receipts, Sale Proceeds or other income (or (as appropriate) the relevant part of the same) shall be deemed to have been distributed on the earlier of the date on which they would have been distributed had the Company not unreasonably delayed their distribution and the Calculation Date.

26.4 The A Shareholders and the B Shareholders shall collectively be entitled to all profits of the Venture up to such level of profits as represents an IRR to each of them of 10% (taking into account all interest paid pursuant to advances made in accordance with the Shareholders' Agreement) and thereafter all profits up to such level of profits as represents an IRR of 20% to the A Shareholders shall be shared as to 80% between the A Shareholders (collectively) and the B Shareholders (collectively) in proportion to the number of A and B Shares held by them and 20% to the C Shareholders (collectively); and thereafter all profits shall be shared as to 70% between the A Shareholders (collectively) and the B Shareholders (collectively) in proportion to the number of the A and B Shares held by them and as to 30% to the C Shareholders (collectively).

26.5 Profits shall be calculated for the purposes of article 26.4 on an interim basis in accordance with article 26.7 with a final calculation as at the Calculation Date when Resolution will calculate the IRR of Resolution and the Company and within 20 Working Days after the Calculation Date the Company shall distribute to the shareholders the share of profits (if any) due pursuant to article 26.4.

26.6 Subject to clause 3.4 of the Management Agreement, in the event that not all of the Properties have been sold by the Expiry Date Resolution shall procure that a Valuation be carried out on each remaining Property as at the Expiry Date and following the receipt of each such Valuation the relevant Property shall be deemed to be sold for an amount equal to the relevant Valuation and the Sale Proceeds relating to such Property shall (for the purposes of calculating the IRR) be deemed to be an amount equal to the relevant Valuation (net of all reasonably anticipated costs of Disposal). The profits payable to each A Shareholder, each B Shareholder and each C Shareholder in accordance with article 26.4 shall thereafter be calculated on the basis that the profits payable to such A Shareholder, such B Shareholder and such C Shareholder as a result of such deemed sale are deemed to have been paid as at the date three months after the date of each such Valuation and for the avoidance of doubt in the event that the provisions of this article 26.6 apply the Shareholders agree that the Calculation Date shall be extended to the date of the last deemed sale of each Property in accordance with this article 26.6.

26.7 (a) Resolution will (but not earlier than the expiry of the Investment Period) carry out an interim calculation 20 Working Days after the date (the "Funding Repayment Date") upon which the aggregate of all proceeds from Disposals are sufficient to repay to the A Shareholders and the B Shareholders all Funding provided by them (and all interest on such Funding in accordance with the Shareholders' Agreement) and will thereafter carry out further interim calculations 20 Working Days after:

(i) each anniversary of the Funding Repayment Date;

(ii) the date of completion of each subsequent Disposal (including any deemed disposal pursuant to clause 3.4(b)) of the Management Agreement; and

(iii) (at the request of Rowan) the fifth anniversary of the date of acquisition of any Property which Resolution has determined should not be the subject of a Disposal prior to such anniversary notwithstanding receipt of a formal recommendation by Rowan pursuant to the Management Agreement that it should be the subject of such a Disposal and in such case the interim calculation shall be based upon the Market Value of such Property at such anniversary (as such value is agreed between the Principals or determined pursuant to clause 11 of the Management Agreement); and

(b) The Company will as soon as practicable after each interim calculation referred to in articles 26.7(a)(ii) and 26.7(a)(iii) distribute (on account of the final profit distribution) the estimated profit due to each A Shareholder, each B Shareholder and each C Shareholder (less any profit or estimated profit already distributed) Provided That the Company shall be entitled to retain from any such distribution 30% of all profits to be distributed to the C Shareholders.

26.8 Any dispute between the Shareholders in respect of the calculation of IRR or as to the sharing of profits shall be referred to a chartered accountant of not less than 10 years' standing agreed by Resolution and Rowan or in default of such agreement appointed on the application of either Resolution or Rowan by the President for the time being of the Royal Institute of Chartered Accountants in England and Wales.

26.9 The provisions of clause 11 of the Management Agreement shall apply to any such reference on the basis that the appointed accountant is the Expert for the purposes of that clause.

26.10 Any overpayments made pursuant to article 26.7(b) to any shareholder will be repaid by the relevant shareholder on the date which is 20 Working Days after the Calculation Date.

26.11 If any provision is made in respect of any outstanding Liabilities of Resolution in relation to the Venture in calculating the IRR and such provision is determined at a future date to be either an over-provision or an under-provision then Resolution will promptly carry out a re-calculation of the profits in accordance with article 26.5 and the relevant shareholder shall make any required balancing payment to the other shareholders in order to give effect to such re-calculation.

26.12 Subject to article 26.13, in the event that the Management Agreement is terminated the shareholders shall remain entitled to receive their share of the profits of the Venture in accordance with article 26.4 as adjusted by this article 26.12 in respect of Properties acquired for the Venture prior to such termination and the C Shareholders' share of the profits representing an IRR to the A Shareholders and B Shareholders collectively in excess of 10% shall be reduced by the following proportion (other than in circumstances where the Management Agreement has been terminated pursuant to clauses 17.2 or 17.8 of the Management Agreement or as a result of an Event of Default by Resolution in relation to Resolution's failure to pay the management fee to Rowan in accordance with Schedule 2 of the Management Agreement in which case the C Shareholders shall be entitled to their full share of the profits of the Venture in accordance with article 26.4 up to the Calculation Date in respect of the Properties acquired for the Venture prior to the date of such termination):

$$A = \frac{B \times C}{D}$$

where:

A equals the C Shareholders' share of the profits representing an IRR in excess of 10%;

B equals the share of any profits representing an IRR in excess of 10% that the C Shareholder would have received but for termination of the Management Agreement and the operation of this article 26.12;

C equals the period from the date of the Management Agreement to the date of termination (expressed in days); and

D equals the period from the date of the Management Agreement to the weighted average date of sale of the said Properties (expressed in days) and for these purposes any such Properties remaining unsold on the Expiry Date (as extended pursuant to clause 3.4 of the Management Agreement) shall be deemed sold in accordance with the provisions of article 26.6. For example, if the Company (or any Group Company) owned three Properties and each Property was sold as set out below:

Property	Acquisition Consideration	Period of ownership £ (expressed in days)	Weighted Amount
1	5m	100	500m
2	8m	150	1200m
3	2m	200	400m
Total	15m		2100m

$$\text{The Weighted average date} = \frac{\text{Total Weighted Amounts}}{\text{Total Consideration}}$$

$$\text{The Weighted average date} = \frac{2100\text{m}}{15\text{m}} = 140 \text{ days}$$

26.13 In the event of termination of the Management Agreement by Resolution pursuant to clause 17.4 of the Management Agreement due to:

- (a) fraud;
- (b) gross misconduct;
- (c) any other material and wilful breach of clauses 24.4, 24.5 or 24.7 of the Management Agreement; or
- (d) any other material and wilful breach which has been repeated more than 15 days after service of a written notice by Resolution requiring Rowan not to repeat the same and stating Resolution's intention to terminate the Management Agreement if such breach is repeated;

then the B and the C Shareholders shall forfeit any entitlement they would have had but for the operation of this article 26.13 to a share of the profits pursuant to the provisions of articles 26.4, 26.5 and 26.6 and Resolution shall be entitled to all the profits of the Venture.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 27. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed in accordance with article 26.

Art. 28. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six mai.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Resolution III Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 130.916, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2140 du 29 septembre 2007,

ici représentée par Madame Verena Zimmermann, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 30 avril 2008 à Luxembourg.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Rowan Second London Fund S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 136.413, constituée sous la dénomination Resolution III Rowan S.à r.l. suivant acte notarié en date du 5 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 702 du 21 mars 2008 (ci-après la "Société").

La comparante représentant la totalité du capital social délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société.
2. Création de trois (3) catégories de parts sociales de la Société et conversion des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes en douze mille cent soixante-dix-sept (12.177) parts sociales de catégorie A, cent vingt-trois (123) parts sociales de catégorie B et deux cents (200) parts sociales de catégorie C.
3. Modification et refonte complète des Statuts de la Société.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la comparante, représentant la totalité du capital social, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en "Rowan Capital Plus S.à r.l.".

Deuxième résolution

L'associé unique décide de créer trois (3) catégories de parts sociales de la Société, les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B et les parts sociales de catégorie C et de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes en douze mille cent soixante-dix-sept (12.177) parts sociales de catégorie A, cent vingt-trois (123) parts sociales de catégorie B et deux cents (200) parts sociales de catégorie C.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de refondre complètement les statuts de la Société, dont la teneur est désormais la suivante:

A. Objectif - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er}. Il est par les présentes établi entre les propriétaires actuels des Parts Sociales créées en vertu des présentes et tous ceux qui sont susceptibles de devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après désignée la "Société"), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, en sa version amendée, ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la détention d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et sous toute autre forme, l'acquisition par l'achat, la souscription ou autre modalité, ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autre modalité de titres de quelque nature que ce soit et l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

Un autre objet de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit dans le Grand-Duché du Luxembourg, soit à l'étranger, et la gestion de toutes les opérations relatives aux biens immobiliers, y compris la détention directe ou indirecte d'intérêts dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou le crédit-bail de biens immobiliers.

La Société peut en outre se porter garante, accorder des crédits, ou autrement assister les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font parties du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir en qualité d'associé gérant ou d'associé commanditaire à responsabilité limitée ou illimitée pour toutes les dettes et les obligations des associations ou entités similaires.

La Société peut, pour son compte propre ainsi que pour le compte de tierces parties, mener à bien toutes les opérations utiles ou nécessaires à la réalisation de ses objets ou qui sont directement ou indirectement liées à ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société existe sous le nom de "Rowan Capital Plus S.à.r.l."

Art. 5. Le siège social de la Société est sis à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg sur résolution d'une assemblée générale de ses associés. S'il s'agit du même arrondissement, le siège social peut être transféré sur résolution du président ou du conseil de gérance. Les filiales et les autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, sur résolution du président ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cent soixante-dix-sept (12.177) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales A"), cent vingt-trois (123) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales B") et deux cents (200) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales C"), chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

La Société peut, dans la mesure de ce qui est autorisé par la loi, racheter ses propres parts sociales à tout moment.

Chaque détenteur d'une Part Sociale A, d'une Part Sociale B et d'une Part Sociale C est titulaire d'un vote par part sociale, à chaque assemblée générale ordinaire et extraordinaire.

Les Parts Sociales A, les Parts Sociales B et les Parts Sociales C sont collectivement dénommées les ("Parts Sociales") et individuellement une ("Part sociale").

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par l'accord unanime de tous les détenteurs des Parts Sociales A et des Parts Sociales B. Les associés existants n'ont pas de droit de souscription préférentiel quant aux nouvelles Parts Sociales émises.

Art. 8. La Société ne reconnaîtra qu'un détenteur par Part Sociale. Tous copropriétaires devront nommer un seul représentant qui les représentera vis-à-vis de la Société.

Art. 9. Les Associés de la Société pourront financer la Société, entre autres, par l'intermédiaire des comptes courants des associés, de prêts participatifs, de prêts porteurs d'intérêts ou sans intérêts, ou toute autre forme de prêts, de notes ou d'obligations (ci-après désignés les "Prêts d'Associés" ou individuellement un "Prêt d'Associés").

C. Transfert de parts sociales

Art. 10.1. Les Parts Sociales de la Société sont librement transmissibles entre les associés. Sauf conformément à ce qu'autorisent les présents statuts, les Parts Sociales de la Société ne pourront être transférées qu'entre vifs, à de nouveaux associés sous réserve de l'accord unanime dudit transfert, donné par tous les autres associés lors d'une assemblée générale.

Art. 10.2. En cas de décès, les Parts Sociales de l'associé décédé ne pourront être transférées à de nouveaux associés que sous réserve de l'approbation par les autres associés du transfert envisagé lors d'une assemblée générale, à une majorité des trois quarts du capital social. Cet accord n'est cependant pas nécessaire dans les cas où les Parts Sociales sont transférées à une Personne Apparentée.

Art. 10.3. Les Parts Sociales de la Société sont librement transférables d'un associé aux Personnes qui lui sont Apparentées à condition que: (a) l'associé concerné garantisse aux autres associés et à la Société que les obligations d'un tel cessionnaire seront respectées et que ledit cessionnaire ne fera pas l'objet, tant qu'il sera membre de la Société, d'une procédure de mise sous séquestre, de liquidation et qu'il ne deviendra pas autrement insolvable; et (b) l'associé concerné fera en sorte que dès que ce cessionnaire cessera d'être une Personne Apparentée dudit associé, les Parts Sociales détenues par le cessionnaire concerné seront immédiatement rendues à l'associé initial ou à une autre Personne Apparentée de cet associé, sous réserve de garanties identiques; et (c) les associés représentant au moins 75% du capital social de la Société consentent au transfert envisagé lors d'une assemblée générale extraordinaire de la Société. Les associés voteront en faveur du transfert par l'un des associés de tout ou partie de ses Parts Sociales à une Personne Apparentée.

("Personne Apparentée") renvoie: (a) dans le cas d'une société associée, à toute société portefeuille dudit associé (à condition que l'associé soit, directement ou indirectement, une filiale appartenant en totalité à cette société portefeuille) ou à toute filiale appartenant en totalité à cet associé ou à l'une ou l'autre de ses sociétés portefeuille (à condition que l'associée soit également, directement ou indirectement, une filiale appartenant entièrement à cette société portefeuille) et dans le cas de tout Associé B, comprendra également toute Personne Apparentée de tout autre Associé B; (b) dans le cas d'un associé individuel: (i) l'époux ou le veuf ou la veuve dudit associé et les enfants et petits-enfants de l'associé (y compris les beaux-enfants et les enfants adoptés et leur descendance) et les beaux-enfants et les enfants adoptés des enfants de l'associé; et (ii) les trusts (survenant au titre d'un règlement, d'une déclaration de dépôt ou de tout autre instrument par quiconque et où que ce soit, établi ou au titre d'une disposition testamentaire ou d'une succession ab intestat) en vertu desquels aucun intérêt bénéficiaire immédiat des Parts Sociales en question ne peut être acquis pour le moment ou n'est susceptible d'être acquis par une personne autre que ledit associé individuel et/ou toute personne associée audit associé individuel tel que mentionné au point (i) ci-dessus.

Art. 11. Aucun associé ne pourra transférer de Parts Sociales A ou B ou des réclamations (sous la forme de Prêts d'Associés) qu'il détiendrait contre la Société, sans transférer dans le même temps, à la même personne, dans le cadre de la même transaction et dans les mêmes proportions (dans la mesure de ce qui est praticable) chaque type de réclamation et de Parts Sociales A et B qu'il détient, l'intention étant que les Parts Sociale A ou B de, et les réclamations contre, la Société soient liées les unes aux autres en vertu de la présente disposition, sauf s'agissant des rachats de Parts Sociales A ou B par la Société, qui, dans la mesure autorisée par la loi, ne feront l'objet d'aucune restriction. Tout transfert ou tentative de transfert de Parts Sociales A ou B ou de réclamation contre la Société par un associé en situation de violation de toute disposition des présents Statuts sera jugé nul et non avenu ab initio et sera ignoré par la Société, et la Société n'accordera aucun effet au présumé transfert, et n'enregistrera pas le présumé transfert et ne considérera pas le présumé bénéficiaire desdites Parts Sociales A ou B ou des réclamations comme étant le propriétaire de celles-ci, aux fins des présentes ou autrement.

Art. 12. Le décès, la suspension des droits de citoyen, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne provoquera pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Le propriétaire des Parts Sociales A ("l'Associé A") pourra transférer ses Parts Sociales dans la Société conformément aux dispositions du présent Article 13.

L'Associé A pourra accepter une offre de bonne foi ("l'Offre") d'une tierce partie ("l'Acheteur") concernant l'achat de tout ou partie des Parts Sociales qu'il détient à des conditions de pleine concurrence dans la mesure où l'acceptation est conditionnée au respect des dispositions du présent article et où cette condition ne fait pas l'objet d'une renonciation.

L'Associé A pourra réaliser un achat conformément à l'Offre si: (a) il transmet, dans un délai de 30 jours suivant son acceptation de l'Offre, une notification à tous les autres détenteurs de Parts Sociales de la Société les informant des principales conditions de l'Offre et du fait qu'il a conclu un accord pour accepter l'Offre, comme le lui permet le présent article, ladite notification devant constituer une garantie et une représentation de la part de l'Associé A aux autres détenteurs de Parts Sociales de ce que l'Offre et son acceptation par l'Associé A sont de bonne foi à tous points de vue, à la connaissance de l'Associé A, selon les informations et convictions dont il dispose; (b) l'Acheteur (i) a effectué une offre écrite et contraignante afin d'acheter le nombre de Parts Sociales détenues par les autres Associés selon ce qui a été déterminé conformément au présent article, au même prix au comptant ou autres contreparties par Part Sociale A et par Part Sociale B et aux conditions qui sont par ailleurs les mêmes que celles de l'Offre et (ii) s'est engagé à laisser cette offre ouverte pendant au moins 30 jours suivant la remise de la notification transmise par l'Associé A aux autres détenteurs de Parts Sociales; et (c) le délai mentionné au paragraphe précédent a expiré et les autres détenteurs de Parts

Sociales de la Société n'ont pas accepté l'offre faite par l'Acheteur ou, si un détenteur de Parts Sociales a accepté l'Offre dans les délais convenus, l'achat de ses Parts Sociales a été réalisé.

Le nombre de Parts Sociales pouvant faire l'objet de toute offre au titre du présent Article 13 correspond au cumul du montant nominal de Parts Sociales (arrondi au nombre entier le plus proche) déterminé selon la formule suivante:

$$(A / B) \times C$$

où:

A = le montant nominal cumulé de Parts Sociales que l'on propose de transférer directement ou indirectement à l'Acheteur conformément à l'Offre;

B = le montant nominal cumulé de toutes les Parts Sociales alors émises détenues par l'Associé A; et

C = le montant nominal cumulé des Parts Sociales détenues par chaque Associé Concerné de la Société.

Les dispositions du présent article 13 ne s'appliqueront pas aux Parts Sociales C, sauf autrement convenu, à tout moment, par les détenteurs des Parts Sociales C et les détenteurs de Parts Sociales A, et pour les besoins du présent article 13 (y compris la formule indiquée ci-dessus) aucune Part Sociale C ne sera considérée.

Art. 14.

(a) Si l'Associé A souhaite vendre toutes ses Parts Sociales et trouve un acheteur de bonne foi et sans lien de dépendance (l'"Acheteur") et convient des conditions de la vente à l'Acheteur de toutes les Parts Sociales de tous les associés (une "Proposition de Vente Forcée") alors, à réception d'une notification écrite de l'Acheteur potentiel, tous les associés (les "Associés Forcés de Vendre") seront tenus d'accepter toute offre de l'Acheteur aux mêmes conditions que celles dont il a été convenu par l'Associé A. Chaque partie accepte de renoncer à tout droit de préemption, droit de veto ou autre droit similaire concernant la Proposition de Vente Forcée survenant conformément aux présents statuts ou autrement, pour les besoins de l'accord à la Proposition de Vente Forcée et de nommer un gérant de la Société pour lui servir d'avocat dans le but de réaliser la Vente Forcée envisagée.

(b) Les Associés Forcés de Vendre devront accorder les mêmes représentations, garanties, engagements et indemnités (le cas échéant) que l'Associé A, à condition que ces représentations, ces garanties, ces engagements et ces indemnités soient accordés sur une base individuelle et que le paiement de toute réclamation effectuée au titre desdites représentations, garanties, engagements et indemnités soit réglé par les associés, proportionnellement au nombre de Parts Sociales détenues par les associés au moment où la représentation, la garantie, l'engagement ou l'indemnité a été accordé. Chaque Associé Forcé de Vendre est responsable à hauteur proportionnelle de sa participation des coûts de la Proposition de Vente Forcée, dans la mesure de ce qui n'est pas payé ou remboursé par l'Acheteur.

(c) L'Associé A devra informer chacun des Associés Forcés de Vendre de toute Proposition de Vente Forcée dès que possible après qu'un accord commercial aura été trouvé s'agissant de la Proposition de Vente Forcée, mais dans tous les cas au plus tard dix jours avant la signature d'un accord définitif. Cette notification devra comprendre le montant nominal des Parts Sociales dont on envisage le transfert, le nom et l'adresse de l'Acheteur, la forme de contrepartie envisagée et toutes autres conditions de paiement offertes pour les Parts Sociales. Si un Associé Forcé de Vendre manque ou refuse de livrer à l'Acheteur l'acte de transfert et/ou tout autre acte ou document nécessaire au transfert de ses Parts Sociales à l'Acheteur, cet Associé Forcé de Vendre nomme, par les présentes et irrévocablement, par mesure de sécurité, un gérant de la Société pour lui servir d'avocat et pour exécuter et livrer tout document de transfert en son nom.

(d) Sous réserve du paragraphe (e) ci-dessous, la contrepartie payable par l'Acheteur et relative aux Parts Sociales C en vertu des dispositions du présent article 14 constituera le prix au comptant convenu et toute autre contrepartie au titre des conditions de la Proposition de Vente Forcée telles que notifiées aux Associés C conformément au paragraphe (c) ci-dessus (la "Contrepartie Convenue"). Nick Jacobs pourra, dès que possible après réception de la notification de l'Associé A en vertu du paragraphe (c) ci-dessus, mais dans tous les cas au plus tard cinq jours ouvrés avant la signature d'un accord définitif par l'Associé A, informer l'Associé A qu'il n'accepte pas la Contrepartie Convenue et souhaite faire appel à l'Expert pour obtenir une évaluation définitive et contraignante de la juste valeur du marché des Parts Sociales C.

(e) A condition que Nick Jacobs ait informé l'Associé A conformément au paragraphe (d) ci-dessus avant que l'Associé A n'ait signé un accord définitif relatif à la Proposition de Vente Forcée, il pourra faire appel à l'Expert pour obtenir une évaluation définitive et contraignante de la juste valeur de marché des Parts Sociales C (sur la base des valeurs attribuées aux Biens pour les besoins de la Proposition de Vente Forcée, étant entendu que ces valorisations des Biens seront des valorisations de bonne foi et sans lien de dépendance ou, si ce n'est pas le cas, qu'il s'agit des valorisations déterminées par l'Expert). La détermination par l'Expert de la juste Valeur de Marché des Parts Sociales C sera définitive et contraignante pour toutes les parties et correspondra à la contrepartie payable par l'Acheteur pour les Parts Sociales C au titre des dispositions du présent Article, qu'elle soit inférieure ou supérieure à la Contrepartie Convenue. Tous les frais relatifs à la nomination de l'Expert en vertu du présent article 14 seront à la charge des Associés B.

D. Gestion

Art. 15. La Société est gérée par au moins deux gérants, qui ne sont pas tenus d'être associés, et dont la majorité seront des résidents du Luxembourg.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine la durée de leur mandat. Ils peuvent être démis de leurs fonctions, librement et à tout moment, sans raison particulière.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera en toutes circonstances liée par la signature conjointe de deux gérants, quels qu'ils soient, ou par la seule signature de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Toute action, décision ou résolution, entreprise, prise ou déclarée par un gérant ou des gérants de la Société, par un gérant substitut, par un comité de gérants ou par la Société en assemblée générale sera nulle à moins que ladite part social, décision ou résolution n'ait été entreprise, prise ou déclarée au Luxembourg.

Art. 16. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira parmi ses associés un président, et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui ne sera pas nécessairement gérant, et qui sera chargé de consigner le procès-verbal des assemblées du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président, ou de deux gérants, à l'endroit indiqué dans la convocation. Une réunion se tiendra au moins une fois par mois, au cours de laquelle les affaires d'ordre financier et autres de la Société seront évoquées.

Le président présidera à toutes les assemblées d'associés et du conseil de gérance, mais en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront nommer un autre gérant président intérimaire sur vote de la majorité présente à toute réunion.

Une notification écrite de toute réunion du conseil de gérance devra être transmise aux gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par courrier électronique (sans signature électronique), sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs du cas d'urgence seront mentionnés dans la notification. Cette notification pourra être omise en cas de consentement de chacun des gérants par écrit, par courrier électronique ou par fax, ou par tout autre moyen semblable de communication. Aucune convocation particulière ne sera requise pour une assemblée du conseil de gérance devant être tenue à un moment et dans un lieu déterminés par une résolution préalable du conseil de gérance.

Tout gérant pourra agir à toute assemblée du conseil de gérance en donnant procuration, par écrit ou par courrier électronique (sans signature électronique) ou par télécopie, à un autre gérant. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout gérant pourra prendre part à une assemblée du conseil de gérance par conférence call, vidéo conférence ou autre moyen semblable de communication permettant aux personnes présentes à la réunion de communiquer entre elles. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à la même réunion.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir de manière valide seulement si au moins deux gérants sont présents ou représentés à une assemblée du conseil de gérance, au début et pendant toute la durée de la réunion, étant entendu que si, dans un délai d'une demi-heure à compter de l'heure convenue de la réunion, le quorum n'est pas présent, la réunion sera ajournée au même jour de la semaine suivante, à la même heure et au même endroit, et le gérant ou les gérants alors présents ou représentés constitueront un quorum.

Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à une réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, faire passer des résolutions par voie de circulaire pour exprimer son accord par écrit, par courrier électronique ou par télécopie, ou par tout autre moyen semblable de communication, à confirmer par écrit. L'ensemble constituera un procès-verbal prouvant l'adoption de la résolution.

Art. 17. Le procès-verbal de toute réunion du conseil de direction devra être signé par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou les extraits dudit procès-verbal, qui pourront être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou autres, seront signés par le président, ou par deux gérants.

Art. 18. Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque raison que ce soit, ne provoquera pas la dissolution de la société.

E. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 19. Chaque détenteur de Parts Sociales A, chaque détenteur de Parts Sociales B et chaque détenteur de Parts Sociales C peut participer aux décisions collectives, sans considération du nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque détenteur de Parts Sociales A, chaque détenteur de Parts Sociales B et chaque détenteur de Parts Sociales C a droit à autant de voix qu'il détient ou représente de Parts Sociales A, B ou C.

Art. 20. Les décisions collectives sont prises de manière valable dans la mesure où elles sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales émises.

Sous réserve des articles 7 et 21, la modification des statuts nécessite l'accord d'une majorité des associés représentant au moins les trois-quarts des Parts Sociales A et les trois-quarts des Parts Sociales B.

Art. 21. Les décisions suivantes concernant la Société nécessitent l'accord de chacun des associés de la Société (autres que les détenteurs de Parts Sociales C):

- a) toute décision de la Société de cesser d'être une société privée;
- b) l'inscription (suite à une souscription ou un transfert) de toute personne en qualité de membre de la Société, sauf si la souscription ou le transfert est effectué conformément aux présents statuts;

- c) l'achat, le crédit-bail ou l'acquisition d'actifs ou de tous intérêts afférents autres que des intérêts directs ou indirects dans des Biens Immobiliers;
- d) l'altération de tous droits afférents aux Parts Sociales de la Société ou de toute classe individuelle de Parts Sociales;
- e) l'adoption de toute résolution approuvant la fusion ou la fusion-absorption de la Société avec une autre société ou entreprise (autre qu'une filiale de la Société);
- f) l'adoption de toute résolution ou de tout engagement dans une autre affaire, dont le résultat ou l'intention est qu'une partie matérielle des activités de la Société soit des activités qui ne sont pas liées à un bien faisant l'objet d'un contrat immobilier ou de la gestion de la Société ou du développement par la Société de, ou toute autre transaction liées à, un bien faisant l'objet d'un contrat immobilier;
- g) la tenue de toute assemblée des associés de la Société ou proposition de négocier des affaires lors d'une telle assemblée, sauf si une notification de l'assemblée a été transmise conformément aux statuts de la Société;
- h) l'émission de toutes Parts Sociales autres que les Parts Sociales émises conformément à un pacte d'associés, conclu à tout moment;
- i) la conclusion de tout accord, contrat ou arrangement autre que sans lien de dépendance; ou
- j) la conclusion de tout accord, contrat ou arrangement avec Resolution III Holdings S.à r.l. ou toute filiale de cette dernière (autre qu'un accord, contrat ou arrangement à des conditions commerciales normales avec toute filiale de la Société propriétaire d'un bien immobilier faisant l'objet d'un contrat immobilier).

Les références du présent article 21 faites à des questions relatives à la Société qui nécessiteront l'accord écrit préalable de chacun des Associés devront comprendre des références au sujet concerné et relatives à toute filiale de la Société à tout moment.

Art. 22. Si la Société n'a qu'un associé, cet associé unique exercera les pouvoirs accordés à l'assemblée générale des associés, conformément aux dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, dans sa version amendée.

F. Exercice financier - Comptes annuels - Distribution des bénéfices

Art. 23. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 24. Chaque année, le dernier jour du mois de décembre, les comptes seront clôturés et les gérants prépareront un état des biens comprenant une indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé pourra examiner l'état des biens ci-dessus mentionné ainsi que le bilan, au siège social de la Société, sur préavis raisonnable de sa visite et au cours des heures normales d'ouverture.

Art. 25. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets sont mis de coté pour l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que ladite réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital social. Le solde peut être utilisé par les associés conformément aux dispositions de l'article 26. Le conseil de gérance peut distribuer les dividendes provisoires dans le cas où les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants et conformément à l'article 26.

Art. 26.

26.1 Dans le présent article, les expressions suivantes auront le sens suivant:

"Associé A" désigne tout détenteur de Parts Sociales A de la Société, à tout moment;

"Banque" désigne toute tierce partie (à l'exception d'une Partie Liée) qui fournit ou accepte de fournir un Financement;

"Associé B" désigne tout détenteur de Parts Sociales B de la Société, à tout moment;

"Budget" désigne un budget devant être établi pour tout Bien Immobilier, détaillant les Dépenses envisagées pour le Bien Immobilier et proposant une estimation des revenus du Bien Immobilier pour une période de douze mois;

"Business Plan" désigne un business plan sous le format approuvé par Resolution (agissant de manière raisonnable) et devant être préparé par Rowan, par rapport à chacun des Biens Immobiliers sur une base annuelle (et à la date anniversaire de l'acquisition de chacun des Biens Immobiliers), devant être mis à jour tous les trimestres civils sur la base d'une rotation annuelle, chaque Business Plan devant comprendre à la fois le Budget et (sous réserve de tout contrôle exercé par une Banque) une limitation adéquate de l'autorité pour Rowan s'agissant des Locations et autres contrats relatifs à la gestion du Bien Immobilier concerné, et devant être soumis à Résolution pour accord (agissant de manière raisonnable) (le premier Business Plan de chaque Bien Immobilier devant démarre à la date de l'acquisition du Bien Immobilier concerné);

"Date de Calcul" désigne, sous réserve des dispositions de l'article 10.6 de l'Accord de Gestion, la première des dates entre la Date d'échéance et la date à laquelle tous les Biens Immobiliers ont fait l'objet soit d'une Aliénation soit d'une Aliénation présumée conformément à l'article 3.4 et/ou à l'article 10.6 de l'Accord de Gestion;

"Partie Liée" désigne toute personne, société ou autre entreprise liée à ou contrôlée (directement ou indirectement) par toute Partie (ou avec ou par tout gérant de toute Partie) et/ou toute société qui est une Société du Groupe de toute Partie ou dans laquelle toute Partie (ou tout gérant ou Société du groupe ou toute Partie) détient des intérêts financiers ou en titres importants et, dans le cas de Rowan, comprend tout Associé B et tout Associé C; et "Lié" aura le même sens

que dans les sections 252 à 255 de la Loi sur les Sociétés de 2006 ou que dans la section 839 de la Loi sur l'impôt sur les revenus et sur les sociétés de 1988;

"Associé C" désigne tout détenteur de Parts Sociales C de la Société, à tout moment;

"Aliénation" désigne l'un ou l'autre des faits suivants:

(a) La vente d'un intérêt sur une tenure franche ou une tenure à bail relative à tout ou partie d'un Bien Immobilier (y compris une vente par vente des parts sociales ou des unités d'une société ou autre entité possédant des intérêts directs ou indirects dans le Bien Immobilier); ou

(b) L'accord d'un bail (ou la conclusion d'un accord de crédit-bail) relatif à l'ensemble ou à une partie d'un Bien Immobilier au-dessus du pair et réservant moins que la valeur locative au marché libre d'un Bien Immobilier;

Et dans tous les cas avec l'intention de réaliser une valeur en capital sur un Bien Immobilier;

"Engagement en Capitaux Propres" désigne (sous réserve de l'article 8.6 de l'Accord de Gestion) un engagement total maximum de 50.000.000 livres sterling devant être fourni par les Contrepartistes par le biais de Financement conformément au Pacte des Associés;

"Cas de Défaut" désigne l'occurrence d'un des événements suivants et s'agissant du Contrepartiste:

(a) Le Contrepartiste n'a pas remédié, de tous points de vue matériels, à une violation matérielle de ses obligations vis-à-vis de l'autre Contrepartiste après réception d'une notification de ce Contrepartiste accordant un délai raisonnable pour remédier à la violation concernée;

(b) Le Contrepartiste a commis une violation de l'une ou l'autre de ses obligations vis-à-vis de l'autre Contrepartiste qui, individuellement ou collectivement, est suffisamment sérieuse pour permettre à l'autre Contrepartiste de considérer que l'Accord de Gestion a été rejeté; ou

(c) Dans le cas de Rowan, une Violation par la Direction est survenue par rapport à l'un ou l'autre des Gérants et le Gérant concerné n'est pas remplacé par Rowan conformément aux dispositions de l'article 24.2 de l'Accord de Gestion, et ce dans un délai de six mois à compter de la date à laquelle Rowan a pris connaissance d'une Violation par la Gestion; ou

(d) Un préavis est donné conformément aux articles 9.2 à 9.6 (inclus) du Pacte des Associés à un Contrepartiste ou à toute Partie Liée concernant une violation du Pacte des Associés par ledit Contrepartiste ou toute Partie Liée (autre qu'une violation survenant exclusivement au titre de l'article 9.1(c) du Pacte des Associés);

"Violation par la Gestion" désigne l'occurrence de l'un des événements suivants concernant tout responsable ou gérant:

(a) Insolvabilité de la Gestion;

(b) La commission d'un acte frauduleux ou de malhonnêteté financière, que ce soit en relation avec l'Entreprise ou autrement; ou

(c) Tout acte ou omission de la Gestion entraînant une violation des articles 24.3, 24.4 ou 24.7 de l'Accord de Gestion;

"Insolvabilité de la Gestion" désigne, par rapport à l'un ou l'autre des responsables ou Gérants, le fait que:

(a) Il présente ou il est présenté au tribunal, le concernant, une pétition de faillite ou il se trouve dans une situation telle qu'une pétition de faillite pourrait être présentée au titre de la Partie IX de la Loi sur l'Insolvabilité de 1986; ou

(b) Il fait, ou permet de faire, une proposition d'arrangement volontaire ou une demande d'ordre temporaire au titre de la Loi sur l'Insolvabilité de 1986;

"Gérants" désigne Nicholas Harry Jacobs, Geoffrey Lewis, Mike Blake et Rory Penn ou tout remplaçant (ou remplaçant ultérieur) de l'un d'entre eux conformément à l'article 24.2 de l'Accord de Gestion;

"Dépense" désigne:

(a) Tout Prix, droit de timbre, droit de timbre de taxe foncière, frais de cadastre, et frais judiciaires, d'inspection, d'agents, d'ingénierie et tous autres frais et dépenses encourus dans le cadre de l'acquisition (due diligence comprise) de tout Bien Immobilier;

(b) Toutes sommes correctement dépensées ou dont la dépense est raisonnablement prévue, par ou au nom de la Société et/ou de Resolution et/ou de toute Société du Groupe dans le cadre de l'amélioration, le développement, l'entretien, le financement ou la gestion de tout Bien Immobilier ainsi que dans le cadre de la location commerciale ou la vente de tout Bien Immobilier;

(c) Tous frais de gestion payés en vertu de l'article 7.2 de l'Accord de Gestion ainsi que toutes les dépenses encourus par Rowan et/ou les Gérants et remboursés par Resolution;

(d) Tous intérêts, frais de paiement anticipé et autres frais bancaires encourus en relation avec l'acquisition, la détention ou la vente de tout Bien Immobilier;

(e) Tous frais et dépenses encourus en relation avec l'introduction des Contrepartistes et la négociation, la mise en place et l'exploitation de l'Entreprise (y compris la constitution de sociétés à objectif unique pour la détention des Biens Immobiliers et les coûts, les frais et les dépenses d'administration, de gestion et d'exploitation desdites sociétés); et

(f) Tous autres frais et dépenses encourus dans le cadre de l'acquisition, de la détention ou de la vente de tout Bien ou en relation avec l'exploitation de l'Entreprise;

"Expert" désigne:

(a) Dans le cas de divergences et de questions survenant entre les Parties et concernant l'article 17.4 de l'Accord de Gestion, un avocat inscrit au barreau de l'ordre des avocats d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant au moins 10 ans d'expérience dans les questions relatives au droit commercial et des sociétés, qui est nommé (à défaut d'accord entre les Contrepartistes) par le Président de la Société du barreau d'Angleterre et du pays de Galles à la demande de Rowan ou de Resolution; et

(b) Dans le cas de divergences et de questions survenant entre les Parties et concernant toute autre disposition de l'Accord de Gestion, un géomètre agréé ayant au moins 10 ans d'expérience dans l'acquisition, la gestion et l'aliénation de locaux commerciaux qui est nommé (à défaut d'accord entre les Contrepartistes) par le Président de l'Institution royale des géomètres agréés, à la demande de Rowan ou de Resolution;

"Date d'Expiration" désigne (sous réserve de l'article 3.4 de l'Accord de Gestion), la première date entre le 31 décembre 2015 et le cinquième anniversaire de la réalisation de l'acquisition du dernier Bien Immobilier devant être acquis au cours de la Période d'investissement;

"Financement" désigne la livraison de fonds (par Resolution ou Rowan (ou par toute Société du Groupe de l'un ou de l'autre) ou par toute tierce partie) dans le cadre du financement ou du refinancement de l'achat de tout Bien Immobilier et/ou du financement des Dépenses;

"Société du Groupe" désigne toute filiale ou société de toute Partie et toute société qui est la filiale d'une telle société de portefeuille (et pour les besoins de la présente définition, "société" comprendra toute association à responsabilité limitée);

"Période d'Investissement" désigne:

(a) Les deux premières Années (ou toute autre période plus longue dont les Contrepartistes seront (à leur discrétion) convenus par écrit à tout moment); et

(b) (si elle survient plus tôt) la date à laquelle tous les Engagements en capitaux propres auront été fournis par Financement (sauf si les Contrepartistes sont convenus (à leur discrétion) d'augmenter l'Engagement en capitaux propres);

"TRI" désigne, à la Date de Calcul, le taux de rendement annuel cumulatif calculé sur une base trimestrielle hybride de l'agrégat de tout le Financement fourni ou obtenu par Resolution et/ou Rowan et d'une provision raisonnable et prudente concernant toutes les Dettes impayées relatives à l'Entreprise (mais, par souci de précision, tout financement bancaire non compris) représenté par le cumul de tous les encaissements de Resolution et/ou Rowan de la part de l'Entreprise, à condition que la valeur attribuée auxdites Dettes impayées pour le calcul du TRI soit valorisée conformément aux principes comptables généralement admis et n'excède à aucun moment la valeur attribuées aux mêmes Dettes dans les livres comptables de Resolution;

"Location" désigne la location de tout Bien Immobilier ou de toute partie d'un Bien Immobilier à des conditions spécifiquement convenues dans un Business plan ou autrement convenues par Resolution et Rowan (chacun agissant raisonnablement);

"Dettes" comprend les dettes courantes, actuelles, futures et potentielles et (dans le cas de dettes non déterminées) une estimation raisonnable des mêmes;

"Accord de Gestion" désigne l'accord de gestion conclu entre Resolution III Holdings S.à r.l ("Resolution"), Rowan Asset Management Limited ("Rowan") et la Société;

"Valeur de Marché" désigne la valeur, telle que définie par la déclaration de pratique 3.2 de l'édition du Manuel de Valorisation et d'Evaluation RICS en vigueur à la date concernée de valorisation;

"Partie" désigne toute partie à l'Accord de Gestion;

"Prix" désigne le prix d'achat attribué à tout Bien Immobilier au titre d'un Contrat Immobilier;

"Contrepartiste" désigne soit Resolution soit Rowan et "Contrepartistes" les désigne tous les deux;

"Bien Immobilier" désigne tout bien immobilier (ou (le cas échéant) tout intérêt dans un Bien Immobilier) faisant l'objet d'un Contrat Immobilier;

"Contrat Immobilier" désigne tout contrat devant être conclu par ou à la demande de la Société ou de toute Société du Groupe visant l'acquisition d'intérêts directs ou indirects dans un Bien Immobilier (y compris (par souci de précision) l'achat de toutes parts sociales ou unités d'une société ou autre entité détenant un intérêt direct ou indirect dans un Bien Immobilier) recommandé par Rowan et approuvé par Resolution aux conditions qui seront négociées par Rowan et approuvées par Resolution à sa discrétion;

"Encaissements" désigne tous les loyers payables au titre des Locations et tous autres revenus ou autres montants ou compensations (y compris tout capital) reçus par Resolution et concernant toute utilisation ou occupation de tout Bien Immobilier ou les produits de toute police d'assurance relative à un Bien Immobilier;

"Produit des Ventes" désigne l'agrégat des produits nets (après déduction de tous les frais dûment encourus et liés à une Aliénation) découlant d'une Aliénation, hors TVA;

"Pacte des Associés" désigne l'accord des associés conclu entre (entre autres) Resolution, Rowan et la Société;

"TVA" désigne l'impôt connu sous le nom de "Taxe à la Valeur Ajoutée" ou toute autre taxe de nature équivalente prélevé à tout moment en sus de la TVA ou en remplacement de celle-ci;

"Valorisation" désigne un rapport sur la valeur de marché d'un Bien Immobilier et déterminé par l'Expert (nommé conformément au paragraphe (b) de la définition de l'Expert);

"Entreprise" désigne l'entreprise envisagée par le Pacte des Associés et tout autre accord supplétif;

"Jour Ouvré" désigne tout jour autre que les samedis, les dimanches et les jours fériés en Angleterre ou au Luxembourg;

"Année" désigne la période de douze mois commençant à la date de l'Accord de Gestion et chaque période suivante de douze mois.

26.2 La Société et/ou ses Sociétés du Groupe pourront recevoir pour leur propre compte tous les Encaissements et autres revenus de l'Entreprise, des Produits de la Vente et les prélèvements au titre de tout Financement et (sous réserve des dispositions du Pacte des Associés et de l'article 25) la Société accepte de distribuer tous les bénéfices distribuables aux associés conformément au présent article 26.

26.3 Le moment de la distribution de tous les Encaissements, Produits de la Vente et autres revenus relatifs aux Biens Immobiliers seront (sous réserve de toutes dispositions expresses du contraire dans le présent article 26) à la discrétion de la Société mais Resolution devra consulter Rowan concernant les mêmes et devra de bonne foi (mais à sa discrétion) s'efforcer d'obtenir la distribution des Encaissements, des Produits de la Vente ou d'autres revenus (à condition que l'on considère que la Société n'agit pas de manière déraisonnable dans la mesure où elle prend les mesures appropriées en conséquence de tout facteur intervenant et échappant à son contrôle) à ce moment-là pour les besoins du calcul du TRI, les Encaissements, les Revenus de la Vente et autres revenus (ou (le cas échéant) la partie concernée des mêmes) seront considérés comme ayant été distribués à la première date à laquelle ils auraient été distribués si la Société n'avait pas déraisonnablement retardé leur distribution et la Date de Calcul.

26.4 Les Associés A et les Associés B seront collectivement habilités à percevoir les bénéfices de l'Entreprise à hauteur des bénéfices correspondant à un TRI pour chacun d'eux de 10% (compte tenu de tous les intérêts payés suite à des avances effectuées conformément au Pacte de Associés) et ensuite, tous les bénéfices à hauteur des bénéfices correspondant à un TRI de 20% pour les Associés A seront distribués à hauteur de 80% entre les Associés A (collectivement) et les Associés B (collectivement) proportionnellement au nombre de Parts Sociales A et B détenues par eux et à hauteur de 20% aux Associés C (collectivement); et ensuite, tous les bénéfices seront distribués à hauteur de 70% entre les Associés A (collectivement) et les Associés B (collectivement) proportionnellement au nombre de Parts Sociales A et B détenues par eux et à hauteur de 30% aux Associés C (collectivement).

26.5 Les bénéfices seront calculés, pour les besoins de l'article 26.4 sur une base provisoire conformément à l'article 26.7 avec un calcul définitif à la Date de Calcul, quand Resolution calculera le TRI de Resolution et de la Société et dans un délai de 20 Jours Ouvrés à compter de la Date de Calcul, la Société distribuera aux Associés la part des bénéfices (le cas échéant) dus en vertu de l'article 26.4.

26.6 Sous réserve de l'article 3.4 de l'Accord de Gestion, dans le cas où tous les Biens Immobiliers n'auraient pas été vendus à la Date d'échéance, Resolution obtiendra qu'une Valorisation soit effectuée concernant chacun des Biens Immobiliers invendus à la Date d'échéance et suivant réception de chacune de ces Valorisations, le Bien Immobilier concerné sera réputé avoir été vendu pour un montant égal à la Valorisation concernée et les Produits de la Vente relatifs au Bien Immobilier concerné seront (pour les besoins du calcul du TRI) réputés correspondre à un montant égal à la Valorisation concernée (nette de tous les frais raisonnables et anticipés d'Aliénation). Les bénéfices payables à chaque Associé A, à chaque Associé B et à chaque Associé C conformément à l'article 26.4 des présentes seront ensuite calculés sur la base du fait que les bénéfices payables à l'Associé A, à l'Associé B et à l'Associé C en conséquence de la vente réputée, seront réputés avoir été payés à trois mois suivant la date de chacune des Valorisations et, dans un souci de clarté, dans le cas où les dispositions du présent article 26.6 s'appliquent, les Associés conviennent que la Date de Calcul sera prorogée jusqu'à la date de la dernière vente réputée de chaque Bien Immobilier conformément au présent article 36.6.

26.7 (a) Resolution effectuera (mais pas avant l'échéance de la Période d'Investissement) un calcul provisoire 20 Jours Ouvrés suivant la date (la "Date de Remboursement du Financement") à laquelle le total de tous les produits des Aliénations suffit à rembourser aux Associés A et aux Associés B tous les Financements fournis par eux (et tous les intérêts courus sur ces Financements conformément au Pacte des Associés) et effectuera ensuite d'autres calculs provisoires 20 Jours Ouvrés après:

(i) chaque anniversaire de la Date de remboursement du financement;

(ii) la date de réalisation de chaque Aliénation suivante (y compris les aliénations réputées conformément à l'article 3.4(b)) de l'Accord de Gestion; et

(iii) (à la demande de Rowan) le cinquième anniversaire de la date d'acquisition de tout Bien Immobilier dont Resolution a déterminé qu'il ne devrait pas faire l'objet d'une Aliénation avant cette période, nonobstant la réception d'une recommandation de Rowan conformément à l'Accord de Gestion, attestant qu'il devrait faire l'objet d'une Aliénation, et auquel cas le calcul provisoire sera effectué sur la base de la Valeur de Marché du bien concerné à cette date anniversaire (dans la mesure où cette valeur est convenue entre les Contrepartistes ou déterminée conformément à l'article 11 de l'Accord de Gestion); et

(b) La Société distribuera, dès que possible après chaque calcul provisoire dont il est question aux articles 26.7(a)(ii) et 26.7(a)(iii) (s'agissant de la distribution des bénéfices définitifs), les bénéfices estimés dus à chaque Associé A, chaque Associé B et chaque Associé C (moins tout bénéfice ou bénéfice estimé ayant déjà été distribué), étant entendu que la

Société sera habilitée à retenir sur le montant d'une telle distribution 30% de la totalité des profits devant être distribués aux Associés C.

26.8 Tout différend entre les Associés et relatif au calcul du TRI ou au partage des bénéfices devra être soumis à un comptable agréé depuis au moins 10 ans par Resolution ou Rowan ou, à défaut d'accord, nommé à la demande de Resolution ou de Rowan par le Président alors en poste de l'Institut royal des comptables agréés d'Angleterre et du Pays de Galles.

26.9 Les dispositions de l'article 11 de l'Accord de gestion s'appliqueront en la matière sur la base du fait que le comptable ainsi nommé est l'Expert pour les besoins de cet article.

26.10 Tout trop-perçu versé à tout Associé au titre de l'article 26.7(b) sera remboursé par l'Associé Concerné à la date qui tombera 20 Jours Ouvrés après la Date de Calcul.

26.11 Si une provision est effectuée concernant toute Dette impayée de Resolution par rapport à l'Entreprise dans le calcul du TRI et qu'à une date ultérieure, il est déterminé que cette provision constitue une provision excédentaire ou déficitaire, alors Resolution devra sans délai effectuer un nouveau calcul des bénéfices conformément à l'article 26.5 et l'Associé Concerné devra procéder au paiement d'ajustement nécessaire aux autres associés pour mettre en œuvre le nouveau calcul.

26.12 Sous réserve de l'article 26.13, en cas de résiliation de l'Accord de Gestion, les associés resteront habilités à recevoir leur part des bénéfices de l'Entreprise conformément aux dispositions de l'article 26.4 tel qu'ajusté par le présent article 26.12 en ce qui concerne les Biens Immobiliers vendus pour le compte de l'Entreprise avant la résiliation, et la part des bénéfices des Associés C représentant un TRI pour les Associés A et les Associés B collectivement de plus de 10% seront réduits conformément à la formule suivante (autrement que dans des circonstances où l'Accord de Gestion a été résilié conformément aux articles 17.2 ou 17.8 de l'Accord de Gestion ou en conséquence d'un Cas de Défaut par Resolution, concernant le manquement de Resolution à payer à Rowan les frais de gestion, conformément à l'Annexe 2 de l'Accord de Gestion, auquel cas les Associés C recevront la totalité de leur part des bénéfices de l'Entreprise, conformément à l'article 26.4 jusqu'à la date de calcul, s'agissant des Biens Immobiliers acquis pour le compte de l'Entreprise avant la date de ladite résiliation):

$$A = \frac{B \times C}{D}$$

où:

A équivaut à la part des Associés C des bénéfices représentant un TRI de plus de 10%;

B équivaut à la part de tous bénéfices représentant un TRI de plus de 10% que les Associés C auraient dû recevoir sans la résiliation de l'Accord de Gestion et l'application du présent article 26.12;

C équivaut à la période courant de la date de l'Accord de Gestion à la date de résiliation (exprimée en jours); et

D équivaut à la période courant de la date de l'Accord de Gestion à la date moyenne pondérée de la vente des Biens Immobiliers concernés (exprimée en jours) et, à cette fin, tout Bien Immobilier non vendu à la Date d'échéance (étendue conformément aux dispositions de l'article 3.4 de l'Accord de Gestion) sera réputé vendu conformément aux dispositions de l'article 26.6. Par exemple, si la Société (ou toute Société du Groupe) possède trois Biens Immobiliers et que chaque Bien Immobilier est vendu conformément à ce qui suit:

Bien Immobilier	Compensation de l'Acquisition £	Durée de la propriété (exprimée en jours)	Montant pondéré
1	5m	100	500m
2	8m	150	1200m
3	2m	200	400m
Total	15m		2100m

La Date moyenne pondérée = Total des montants pondérés/Total des compensations

$$\text{La date moyenne pondérée} = \frac{2100\text{m}}{15\text{m}} = 140 \text{ jours}$$

26.13 Dans le cas d'une résiliation de l'Accord de Gestion par résolution en vertu de l'article 17.4 de l'Accord de Gestion pour cause de:

- (a) pratiques frauduleuses;
- (b) mauvaise conduite grave;
- (c) toute autre violation matérielle et volontaire des articles 24.4, 24.5 ou 24.7 de l'Accord de Gestion; ou

(d) toute autre violation matérielle et volontaire réitérée plus de 15 jours après transmission d'une notification écrite de résolution exigeant que Rowan ne réitère pas ladite violation et faisant état de l'intention de résolution de résilier l'Accord de Gestion si la violation est réitérée;

alors que les Associés B et C perdront leurs droits qu'ils auraient eus sans l'application du présent article 26.13 à une part des bénéfices au titre des dispositions des articles 26.4, 26.5 et 26.6 et résolution sera habilitée à recevoir tous les bénéfices de l'Entreprise.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 27. Dans le cas d'une dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne seront pas forcément des associés, et qui seront nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermineront leurs pouvoirs et leurs honoraires. Les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus s'agissant de la réalisation des actifs et le paiement des dettes.

L'excédent, après paiement des dettes, sera distribué conformément à l'article 26.

Art. 28. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: Verena Zimmermann et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2008, LAC/2008/19461. — Reçu douze euros (€ 12,-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008087220/7241/1100.

(080100436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Rowan Capital Plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.413.

RECTIFICATIF

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth of June.

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg.

There appears:

Resolution III Holdings S.à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 130.916, incorporated as a société à responsabilité limitée pursuant to a deed of notary the undersigned notary dated 19 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2140 of 29 September 2007,

here represented by Ms Verena Zimmermann, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 25 June 2008.

Said proxy, initialed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party was as of 6 May 2008 the sole shareholder of Rowan Capital Plus S.à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 136.413, incorporated as a société à responsabilité limitée pursuant to a notarial deed dated 5 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 702 of 21 March 2008 (hereinafter the "Company").

The appearing party, representing as of 6 May 2008 the entire share capital, requested the undersigned notary to act as follows:

In the notarial deed as of 6 May 2008, regarding the full restatement of the articles of incorporation of the Company, the number of the existing shares of the Company was wrongly indicated with "the existing twelve thousand five hundred

(12,500) shares" whereas the number of the existing shares of the Company should read "the existing one hundred (100) shares".

The agenda presented in the agenda and in the second resolution of the extraordinary general meeting of the sole shareholder as of 6 May 2008, regarding the restatement of the articles of incorporation of the Company, in the English version should therefore read as follows:

1. (...)

2. Creation of three (3) classes of shares and conversion of the existing one hundred (100) ordinary shares into twelve thousand one hundred seventy-seven (12,177) class A shares, one hundred twenty-three (123) class B shares and two hundred (200) class C shares

3. (...)

The second resolution taken during the extraordinary general meeting of the sole shareholder as of 6 May 2008, regarding the restatement of the articles of incorporation of the Company, in the English version should therefore read as follows:

"Second resolution

The sole shareholder resolves to create three (3) classes of shares of the Company, the class A shares, the class B shares and the class C shares and to convert the one hundred (100) existing shares into twelve thousand one hundred seventy-seven (12,177) class A shares, one hundred twenty-three (123) class B shares and two hundred (200) class C shares."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Comparaît:

Resolution III Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 130.916, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2140 du 29 septembre 2007, ici représentée par Mademoiselle Verena Zimmermann, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 25 juin 2008 à Luxembourg.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante était l'associé unique de Rowan Capital Plus S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 136.413, constituée suivant acte notarié en date du 5 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 702 du 21 mars 2008 (ci-après la «Société»).

La comparante, représentant la totalité du capital social le 6 mai 2008, demande le notaire soussigné d'acter comme suit:

Dans l'ordre du jour et dans la deuxième résolution de l'acte notarié du 6 mai 2008 concernant la refonte complète des statuts de la Société, le numéro des parts sociales existantes de la Société a été erronément indiqué avec «douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes» tandis que le numéro des parts sociales existantes de la Société s'est élevé à «cent (100) parts sociales existantes».

L'agenda qui a été présenté lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique du 6 mai 2008 concernant la refonte complète des statuts de la Société est rectifié par la présente dans la version française comme suit:

1. (...)

2. Création de trois (3) catégories de parts sociales de la Société et conversion des cent (100) parts sociales en douze mille cent soixante-dix-sept parts sociales de catégorie A, cent vingt-trois (123) parts sociales de catégorie B et deux cents (200) parts sociales de catégorie C

3. (...)

La deuxième résolution qui a été prise lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique du 6 mai 2008 concernant la refonte complète des statuts de la Société est rectifiée par la présente dans la version française comme suit:

«Deuxième résolution

L'associé unique décide de créer trois (3) catégories de parts sociales de la Société, les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B et les parts sociales de catégorie C et de convertir les cent (100) parts sociales existantes en douze mille cent soixante-dix-sept (12.177) parts sociales de catégorie A, cent vingt-trois (123) parts sociales de catégorie B et deux cents (200) parts sociales de catégorie C.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Verena Zimmermann et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2008, LAC/2008/26198. - Reçu douze euros (€ 12,-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008087225/7241/105.

(080100436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Vintage Towers (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 108.190.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2008086879/736/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01225C. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Investec GLL Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 126.490.

AUSZUG

Aus den Beschlüssen der Gesellschafter, welche am 23. April 2008 anlässlich einer außerordentlichen Generalversammlung getroffen wurden, geht hervor, dass:

- Frau Alexandra Brehm, wohnhaft in 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg als weiteres Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ernannt wurde, bis zur Generalversammlung, die ein Jahre 2008 stattfinden wird.

- Herr Sam Leon, wohnhaft in 100 Grayson Drive, Sandown, Sandton 2196, Südafrika als weiteres Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ernannt wurde, bis zur Generalversammlung, die ein Jahre 2008 stattfinden wird.

Für gleichlautenden Auszug zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 24. Juni 2008.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008087393/1092/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10547. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

121 Bloor Street (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 105.920.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2008086880/736/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01279. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

160 Bloor Street (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 105.921.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2008086881/736/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01255. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Schenkenberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 89.346.

*Extrait de l'assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 25 juin 2008*

1. Le mandat des administrateurs suivants est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle ordinaire de la Société amenée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Maître Pierre METZLER, demeurant professionnellement au L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse; Administrateur et Président du Conseil d'administration,

- Monsieur Amilcare DOGLIOTTI, demeurant à I-64011 Alba, 11 Via P. Ferrero, Italie; Administrateur,

- Monsieur Silvio GARZELLI, I-00128 Rome, 41 Via Giovanni Gastaldi, Italie; Administrateur,

- Monsieur Lucio BERGAMASCO, MC-98000 Monaco, 7, rue du Gabian; Administrateur,

- Maître Eric SUBLON, demeurant professionnellement au L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse; Administrateur.

2. Le mandat du commissaire aux comptes de la Société, KMPG Audit, établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle ordinaire de la Société amenée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008087747/280/26.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02707. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

1010 Gauchetière (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.581.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2008086882/736/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01234. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.654.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2008086883/736/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01230. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

ECP 2 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 125.513.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société en date du 20 juin, 2008, que:

Le mandat d'administrateur-président et de délégué à la gestion journalière de Monsieur Massimo LONGONI, conseiller économique, ayant son adresse privée au 10, rue Matthieu Lambert Schrobilgen, L-2625 Luxembourg, le mandat d'administrateur de Monsieur Eric VANDERKERKEN, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Marcel STEPHANY, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008.

Madame Sylvie ABTAL-COLA, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg a été nommée administrateur de la société en remplacement de Monsieur Patrick LORENZATO, employé privé, ayant son adresse privée au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, administrateur démissionnaire. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008087825/751/26.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01253. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Granilo Holding B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 116.802.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Granilo Holding B.V.

M. C. J. Weijermans

Gérant

Référence de publication: 2008086884/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00962. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Impex Group International, Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, rue Jos Seyler.

R.C.S. Luxembourg B 118.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008086885/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06942. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

MOOR PARK MB 7 Hannover-Bornum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.367.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société en date du 7 avril 2008

L'assemblée générale des associés prend acte et approuve les contrats d'achats de parts sociales conclus en date du 2 avril 2008, ci-après détaillés:

1. La société MOOR PARK MB HOLDINGS Luxembourg Sàrl, société à responsabilité limitée, ayant son siège social 37, rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118791, a transféré à la société BAKERMAN s.r.o., une compagnie de droit tchèque, ayant son siège social 18, Lochotinská, Landreis Pilsen-Stadt, 301 00, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Pilsen section C, page 17942, Matricule 264 02 246, les 1.186.250 parts sociales qu'elle détenait dans la Société.

2. La société BLITZ 06-131 GmbH & Co. NC Luxco KG, société de droit allemand, ayant son siège social 3, Willinghusener Weg, à D-22113 Oststeinbek, immatriculée auprès de l'Amtsgericht Lübeck (Allemagne) sous le numéro HRA 5264, a transféré à la société GEBO IMMOBILIA RONDEL S.r.o., société de droit tchèque, ayant son siège social 18, Lochotinská, Landkreis Pilsen-Stadt, 301 00, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Pilsen, section C, page 8564, Matricule 411 97 968, les 63.750 parts sociales qu'elle détenait dans la Société.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008088221/280/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10465. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

L.C.L., Life Consulting Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008086887/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06917. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

A.Z. Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.416.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9.07.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008086888/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02891. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Maconlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3260 Bettembourg, 182, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 63.057.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 02 mai 2008

Le soussigné, Monsieur Antonio Manuel DA SILVA CARVALHO, gérant de société, né à Girabolhos Seia, Portugal, le 29 septembre 1975 (Matricule 1975 0929 217), demeurant à L-3429 Dudelange, 93, route de Burange,

Déclare qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée MACONLUX S.à r.l.

Décision de l'associé unique

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le mandat de gérant unique de Monsieur Antonio Manuel DA SILVA CARVALHO, gérant de société, né à Girabolhos/Seia, Portugal, le 29 septembre 1975, demeurant à L-3429 Dudelange, 93, route de Burange, est révoqué.

Deuxième résolution

Monsieur Antonio Manuel DA SILVA CARVALHO, gérant de société, né à Girabolhos/Seia, Portugal, le 29 septembre 1975, demeurant à L-3429 Dudelange, 93, route de Burange est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature, avec effet au 2 mai 2008.

Troisième et dernière résolution

Monsieur Robert André EVEN, né à Seumur en Auxois, France, le 07 août 1951, demeurant à F-57970 Yutz, 2, rue de Mulhouse, est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, avec effet au 2 mai 2008.

Luxembourg , le 30 juin 2008.
Pour avis sincère et conforme
Pour *MACONLUX S.à r.l.*
INTERFIDUCIAIRE S.A.
Signature

Référence de publication: 2008087802/1261/30.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02605. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Luxcontrol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4330 Esch-sur-Alzette, 1, avenue des Terres Rouges.
R.C.S. Luxembourg B 15.664.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxcontrol S.A.
Jacques EISCHEN
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008086889/5873/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03372. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Agence Européenne de Prestations Commerciales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 101.628.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2008.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008086890/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS01903. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Shamil Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.
R.C.S. Luxembourg B 88.208.

Conseil d'administration:

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 24 juin 2008 a réélu comme administrateurs:

- 1) Monsieur Ziad Rawashdeh, administrateur de sociétés, demeurant à Grand-Saconnex, Genève, Suisse, président du conseil d'administration,
- 2) Monsieur Ali Feqqoussi, employé privé, demeurant à Messancy, Belgique, administrateur,
- 3) Madame Lucy Dupong, avocat, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de la clôture de l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2009, statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Commissaire:

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 24 juin 2008 a réélu comme commissaire la société à responsabilité limitée PriceWaterhouseCoopers, avec siège social à Luxembourg.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de la clôture de l'assemblée générale des actionnaires de l'années 2009, statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.
Pour SHAMIL FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.
Par mandat
Lucy DUPONG

Référence de publication: 2008088408/259/26.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02920. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Sonata Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 102.636.

—
Extrait des minutes du conseil d'administration de la société tenu au siège social de la société le 30 avril 2008 à 17h00

Le conseil d'administration de la société décide de renouveler le mandat de Deloitte S.A. avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société concernant l'audit des comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2008.

A Luxembourg, le 30 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008086898/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02445. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Avondale Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 131.873.

—
Extrait des minutes du conseil d'administration de la société tenue au siège social de la société le 24 juin 2008 à 10h00

Le conseil d'administration décide de renommer la société PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société concernant l'audit des comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2008.

A Luxembourg, le 25 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008086899/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00379. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Aleuro Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 86, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.500.

—
Déclaration de cession de parts sociales

Madame Nathalie Kieffer, née le 17 avril 1968, demeurant à L-3631 Kayl, 15, rue de Dudelange, cède cent-vingt-quatre (124) parts sociales à Monsieur Olivier Devos, né le 13 avril 1963, demeurant à L-3515 Dudelange, 86, route de Luxembourg.

De ce fait, Monsieur Olivier Devos, détient la totalité des parts sociales de la société, soit 124 parts sociales.

Fait à Luxembourg en autant d'exemplaires que nécessaire.

Luxembourg, le 30 avril 2008.

Sincère et conforme
Pour Aleuro Sàrl
Fideco Luxembourg S.A.
Signature

Référence de publication: 2008087399/7797/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS01164. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Harlington S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 59.678.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social de la société le 27 avril 2007 à 14 heures

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013.

Sont renommés Administrateurs:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;

M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;

M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Pour extrait conforme
Signatures
L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008086900/536/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00372. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Investment 23 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 59.633.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social de la société le 27 avril 2007 à 14 heures

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013.

Sont renommés Administrateurs:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;

M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;

M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008086901/536/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00374. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Eurocom Networks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5863 Alzingen, 8, allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.

R.C.S. Luxembourg B 45.673.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 19 juin 2008 que:

L'assemblée a réélu au poste d'administrateur pour une durée indéterminée:

- Monsieur Pierre THOMAS, né le 17 mai 1966 à F-57000 Metz, administrateur de société, demeurant à L-5884 HESPERANGE, 335, route de Thionville,

- Monsieur Philippe MEYER, né le 10 mars 1965 à F-57 Moyeuve-Grande, administrateur de société, demeurant à F-57360 AMNEVILLE, 9, rue des Constellations,

- Monsieur Marc MULLER, né le 21 août 1951 à Luxembourg, administrateur de société, demeurant à F-57330 ENTRANGE, 12, rue de la Poudrière,

L'assemblée a réélu aux postes d'administrateur délégué pour une durée indéterminée:

- Monsieur Pierre THOMAS, né le 17 mai 1966 à F-57000 Metz, administrateur de société, demeurant à L-5884 HESPERANGE, 335, route de Thionville,

L'assemblée a révoqué de son poste de commissaire aux comptes:

- La société FIDUCIAIRE DU KIEM SARL, située et ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 80.232.

L'assemblée a élu en son remplacement au poste de commissaire aux comptes pour une durée indéterminée:

- la société ARTEFACTO S.A.R.L., située et ayant son siège social à L-8080 BERTRANGE, 57, route de Longwy, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 87.962.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008087835/1123/30.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09939. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Delta Luxembourg International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 40.005.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 25 juin 2008

1) M. Alberto MUCELLI a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

2) M. Sandro MUCELLI a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3) M. Pietro LONGO a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4) M. Eric MAGRINI a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

5) M. Philippe TOUSSAINT a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

6) La société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A. à été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Avis

Veillez noter que le commissaire aux comptes, la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., a changé de siège social et se situe depuis le 1^{er} janvier 2008 à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Luxembourg, le 27/06/08.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DELTA LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008088259/29/30.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01793. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Maverick Barons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 118.035.

La soussignée la société COMPANY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. (anciennement Horsburgh & CO S.A.) démissionne de son poste de Commissaire aux comptes de la société dénommée ci-dessus avec pour date effective celle indiquée sur cette lettre.

Le 06 juin 2008.

Company And Accounting Services S.A.

Karl HORSBURGH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008086918/759/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06569. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Atlas Superyachts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 120.604.

La soussignée la société INTERNATIONAL AUDIT SERVICES Sàrl (anciennement AGN-Horsburgh & CO Sàrl) démissionne de son poste de Commissaire aux comptes de la société dénommée ci-dessus avec pour date effective celle indiquée sur cette lettre.

Le 06 juin 2008.

Pour le compte de International Audit Services Sàrl (anciennement AGN-Horsburgh & CO Sàrl)

Karl HORSBURGH

Référence de publication: 2008086919/759/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06607. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Investissements Immobiliers Européens, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 22.437.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 24 juin 2008

L'assemblée a renouvelé pour une période de six ans prenant fin avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014, le mandat des administrateurs

Evelyne JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains L 8041 Bertrange

Marc Alain JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains L 8041 Bertrange

IMMOLYS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman L 2241 Luxembourg

et celui de commissaire aux comptes

SAFILUX S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman L 2241 Luxembourg

et confirme la délégation de la gestion journalière à Evelyne JASTOW

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008087402/560/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02968. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Gaston Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 52.067.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société, tenue le 1^{er} mai 2008, au siège social que:

les actionnaires ont accepté la réélection des administrateurs suivants pour six années supplémentaires à compter de la date de la présente assemblée:

- Simon Baker, avec adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich,
- Karl Horsburgh, avec adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich,
- Frederick Thomas, avec adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich,

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Pour Gaston Properties S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008086920/759/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06652. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Woodimmo S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 94.198.

Lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 28 février 2008, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de la société Fegon International SA, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro RC B 72287, établie à Luxembourg (L-1941) 261, route de Longwy, du poste d'administrateur-délégué.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de la société Fegon International SA, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro RC B 72287, établie à Luxembourg (L-1941) 261, route de Longwy, du poste d'administrateur.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la nomination de Monsieur Claude KARP, né le 11.10.1972 à Esch/Alzette (Luxembourg), domicilié professionnellement à Luxembourg (L-1941), 261, route de Longwy, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Claude Karp commence en date de ce jour et se terminera lors de l'assemblée générale de l'année 2012 statuant sur les comptes annuels 2011.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la nomination de Monsieur Claude KARP, né le 11.10.1972 à Esch/Alzette (Luxembourg), domicilié professionnellement à Luxembourg (L-1941), 261, route de Longwy, au poste d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature unique. Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Claude Karp commence en date de ce jour et se terminera lors de l'assemblée générale de l'année 2012 statuant sur les comptes annuels 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2008087840/9037/33.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02942. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Shell Treasury Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 97.745.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale statutaire du 15 juin 2007

L'Assemblée générale réélit en qualité de Gérants pour un terme d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statutaire de 2008, Mesdames Laurence Macors et Julia Goodswen et Messieurs Patrick Debaere et Frédéric Marret.

Sur proposition du Conseil de Gérance, l'Assemblée marque son accord pour confier la gestion journalière de la société à Monsieur Patrick Debaere, Gérant.

L'Assemblée générale décide de renouveler pour un terme d'un an, le mandat du réviseur d'entreprises, la S.à.r.l. PricewaterhouseCoopers, dont le siège social est situé à L-1014 Luxembourg, route d'Esch, 400, B.P. 1443.

Extrait du procès-verbal du Conseil de Gérance du 15 juin 2007

Le Conseil de Gérance décide, pour autant qu'il soit nommé par l'Assemblée Générale, de réélire Monsieur Patrick Debaere, né le 30 mars 1964 à Anvers et résidant en Belgique, 1850 Grimbergen, Schildpadstraat 12, en qualité de Président du Conseil de Gérance et de lui confier la gestion journalière de la société.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 25 juillet 2007

L'associé unique décide d'accepter la démission de son poste de Gérante de Madame Julia Goodswen, Corporate Structuring Tax Manager, née le 25 septembre 1960 à Chiswick (Royaume-Uni), dont l'adresse professionnelle est Shell Centre, 2 York Road, SE1 7NA Londres, Royaume-Uni, avec effet au 25 juillet 2007.

L'associé unique décide de ramener le nombre de Gérants de quatre à trois.

Patrick Debaere

Président et Gérant en charge de la gestion journalière

Référence de publication: 2008086923/1622/27.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01426. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Pro Arte S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5550 Remich, 55, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 137.323.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Remich au siège social, le 6 mai 2008 que la résolution suivante a été adoptée par l'associé unique Monsieur Rantchev Slavtcho:

Résolution

1. Démission du gérant technique de la société, Monsieur Luca RUGGERO demeurant à L-6580 Rosport, au 37, rue d'Echternach, avec effet immédiat.

2. Nomination d'un nouveau gérant technique de la société, en la personne de Monsieur Daniel SAURAT, né le 7 janvier 1981 à Thionville et demeurant à F-57570 Rodemack, au 8 bis, route de Mondorff (France), avec effet immédiat.

3. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant administratif. En ce qui concerne le gérant technique, celui-ci est habilité à engager la société en toutes circonstances par sa seule signature, ceci jusqu'à concurrence de mille deux cent cinquante euros (1.250.-). Passé ce montant, la signature conjointe des deux gérants est requise.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Fait en 3 exemplaires.

Remich, le 6 mai 2008.

Lu et approuvé / Lu et approuvé

Luca RUGGERO / Daniel SAURAT / Slavtcho RANTCHEV

Référence de publication: 2008088198/598/27.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07064. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Maverick Barons S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 118.035.

La soussignée la société, COMPANY AND ACCOUNTING SERVICES S.A., agent domiciliataire, dénonce, à compter du 06 juin 2008, le siège social de MAVERICK BARONS S.A., domiciliée au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 06 juin 2008.

Pour Company And Accounting Services S.A.

Karl HORSBURGH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008087064/759/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06580. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Aximo III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.544.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008087114/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02704. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Lefebvre Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 56.875.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008087115/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02694. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Luxottica Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 69.925.

In the year two thousand and eight, on the thirteenth day of June.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company LUXOTTICA GROUP S.p.A., registered in Milan, Italy, under number 00891030272, with its registered office in I-20123 Milan, Via Cantù n. 2,

here represented by Mr. David SANA, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

This proxy initialled "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, through its attorney, declared and requested the notary to act:

- That the appearing person is the sole present partner of "LUXOTTICA LUXEMBOURG S.à r.l.", hereinafter referred to as the "Company", a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 69.925, incorporated by deed of Maître Réginald NEUMAN, then notary residing in Luxembourg, on the 20th of May 1999, published in the Mémorial C number 580 of the 28th of July 1999.

- That the articles of incorporation have been modified under private seal on the 31st of March 2000 and that the related notice has been published in the Memorial C number 633 of the 6th of September 2000.

- That the articles of association have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 6 of August 2007, published in the Memorial C number 2300 of the 13th of October 2007.

- That the appearing person has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing person decides to increase the Company's capital to the extent of one million nine hundred and thirty six thousand Euro (EUR 1,936,000.00) in order to raise it from the present amount of one hundred and twenty five thousand Euro (EUR 125,000.00) to two million and sixty one thousand Euro (EUR 2,061,000.00) by the issue of seventy seven thousand four hundred and forty (77,440) new sharequotas with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.00) each having the same rights and obligations as the existing sharequotas.

Subscription and payment

The seventy seven thousand four hundred and forty (77,440) new sharequotas with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.00) each have been subscribed by the sole shareholder, the public limited company LUXOTTICA GROUP S.p.A., registered in Milan, Italy, under number 00891030272 and with its registered office at I-20123 Milan, Italy, Via Cantù n. 2, and fully paid by contribution in cash of one million nine hundred and thirty six thousand Euro (EUR 1,936,000.00).

The amount of one million nine hundred and thirty six thousand Euro (EUR 1,936,000.00) is as of now at the free disposal of "LUXOTTICA LUXEMBOURG S.a r.l.", evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing person decides to decrease the Company's capital to the extent of one million nine hundred and thirty six thousand Euro (EUR 1,936,000.00) in order to reduce it from the amount of two million and sixty one thousand Euro (EUR 2,061,000.00) to one hundred and twenty five thousand Euro (EUR 125,000.00) by the cancellation of seventy seven thousand four hundred and forty (77,440) sharequotas of the Company, by writing off losses carried forward and the loss as of March 31, 2008 to the extent of one million nine hundred thirty five thousand nineteen Euro and seventy one Cent (EUR 1,935,019.71) and by allocating nine hundred eighty Euro and twenty nine Cent (EUR 980.29) to a free reserve.

The above mentioned losses are documented by the attached balance sheet as of 31st of March 2008.

This balance sheet initialled "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

All powers are conferred to the managers to proceed to the related bookkeeping operations.

Third resolution

The appearing person confirms that the first paragraph of article six of the Company's articles of association remains unchanged regarding the capital and decides to cancel the reference to the sole shareholder so that the first paragraph of article six of the Company's articles of association will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. (first paragraph).** The corporate capital is established at one hundred and twenty five thousand Euro (EUR 125,000.00) represented by five thousand (5,000) sharequotas of twenty five Euro (EUR 25.00) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately twelve thousand five hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société LUXOTTICA GROUP S.p.A., enregistrée à Milan, Italie, sous le numéro 00891030272, avec siège à I-20123 Milan, Italie, Via Cantù n. 2,

ici représentée par Monsieur David SANA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de "LUXOTTICA LUXEMBOURG S.à r.l.", ci-après dénommée la "Société", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 69.925, constituée suivant acte reçu par Maître Réginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 mai 1999, publié au Mémorial C numéro 580 du 28 juillet 1999.

- Que les statuts ont été modifiés sous seing privé le 31 mars 2000 et que l'avis afférent a été publié au Mémorial C numéro 633 du 6 septembre 2000.

- Que les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 août 2007, publié au Mémorial C numéro 2300 du 13 octobre 2007.

- Que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence de un million neuf cent trente-six mille Euros (EUR 1.936.000,00) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,00) à deux millions soixante et un mille Euros (EUR 2.061.000,00) par l'émission de soixante-dix-sept mille quatre cent quarante (77.440) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Les soixante-dix-sept mille quatre cent quarante (77.440) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune ont été souscrites par l'associée unique, la société anonyme LUXOTTICA GROUP S.p.A., enregistrée à Milan, Italie, sous le numéro 00891030272, avec siège à I-20123 Milan, Italie, Via Cantù n. 2, et libérées intégralement par apport en espèces de un million neuf cent trente-six mille Euros (EUR 1.936.000,00).

Le montant de un million neuf cent trente-six mille Euros (EUR 1.936.000,00) est dès à présent à la libre disposition de "LUXOTTICA LUXEMBOURG S.à r.l.", ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

La comparante décide de réduire le capital de la Société à concurrence de un million neuf cent trente-six mille Euros (EUR 1.936.000,00) pour le porter de deux millions soixante et un mille Euros (EUR 2.061.000,00) à cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,00) par l'annulation de soixante-dix-sept mille quatre cent quarante (77.440) parts sociales de la Société, par l'amortissement de pertes reportées et de la perte au 31 mars 2008 à concurrence de un million neuf cent trente-cinq mille dix-neuf Euros et soixante et onze Cents (EUR 1.935.019,71) et par l'affectation de neuf cent quatre-vingts Euros et vingt-neuf Cents (EUR 980,29) à une réserve libre.

Les pertes prévues sont documentées par le bilan intérimaire annexé au 31 mars 2008.

Ce bilan, après avoir été paraphé "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Troisième résolution

La comparante confirme que le premier alinéa de l'article six des statuts de la Société reste inchangé quant au capital et décide d'annuler la référence à l'associée unique de sorte que le premier alinéa de l'article six des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,00) représenté par cinq mille (5.000) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme approximative de douze mille cinq cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SANA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 juin 2008. Relation GRE/2008/2605. - Reçu Neuf mille six cent quatre-vingts euros, 0,5 %: 9.680,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008088318/231/138.

(080101194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Ynos Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 113.471.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008087116/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06680. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Guizet Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 114.153.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008087117/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06676. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Guizet Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 114.153.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008087118/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06671. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Share, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.744.

Le bilan au 31 décembre 2007 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

Pour SHARE

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2008087221/34/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR11031. - Reçu 168,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Millet S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 19.405.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Millet S.A. (en liquidation)

FIN-CONTROLE S.A.

Liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2008087119/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03177. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Profimolux, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.317.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PROFIMOLUX
Services Généraux de Gestion S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008087120/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03174. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Euroinfo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 56.038.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2008 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Monsieur Alberto CAMERINI, industriel, avec adresse professionnelle à Dalkeith, Ontario, (Canada), administrateur

- Monsieur Paolo CAMERINI, commerçant, avec adresse professionnelle à Dalkeith, Ontario (Canada), administrateur

- Monsieur Gabriele BRAVI, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6901 Lugano (Suisse), Via degli Amadio 1, administrateur-délégué

b) commissaire aux comptes

- Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Alberto Camerini / Paolo Camerini

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008087641/535/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02228. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Airventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 69.484.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AIRVENTURES S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008087121/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03172. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Direct Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 135.405.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 9 mai 2008:

- que Monsieur Daniel Adam, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant B de la société en date du 30 avril 2008;

- que Monsieur Luca Gallinelli, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, accepte les fonctions de nouveau gérant B de la société, à compter du 30 avril 2008;

- Le nouveau gérant a été élu pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Pour Direct Management

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008087388/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02970. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Casiopea Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 28.154.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du 77^{ème} Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg le mercredi 6 février 2008 à 09h00

Le Conseil prend note avec regret de la démission de Monsieur Olivier MURAIRE en tant qu'Administrateur de la société avec effet au 07 février 2007 et l'accepte.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de coopter de nouveau Monsieur Pierre Claude PERRENOUD demeurant à Waidlstrasse, 12 CH-8810 Horgen en tant qu'Administrateur, en remplacement de Monsieur Olivier MURAIRE.

Signature.

Référence de publication: 2008087457/689/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03551. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Securitisation Fund Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 120.868.

—
Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 08/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008087123/825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02769. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Despa First Real Estate Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 74.797.

—
Constituée le 10 mars 2000 par-devant M^e Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Mémorial C n^o 474 du 5 juillet 2000, modifié par-devant le même notaire en date du 8 juin 2000, acte publié au Mémorial C n^o 749 du 11 octobre 2000, modifié par-devant le même notaire en date du 29 juin 2000, acte publié au Mémorial C n^o 823 du 10 novembre 2000.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Pour DESPA FIRST REAL ESTATE LUX S.A.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008087122/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00606. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Marchés Boursiers Canadiens, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 122.132.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 08/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008087124/825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02771. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Intertechnologies Real Estate Co, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 79.072.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de INTERTECHNOLOGIES REAL ESTATE CO, S.à r.l.

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2008087125/752/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01549. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Stugalux Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 98.515.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008087190/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02674. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Fiduciaire Continentale, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 12.311.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008087171/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00172. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Baker S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 75.289.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008087172/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00180. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Mecanical Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 46.165.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008087173/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00181. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Finvestim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.831.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WILONA GLOBAL SA, ayant son siège social à Panama City Panama, ici représentée par Madame Corinne Petit, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 20 juin 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "FINVESTIM S.A.". "

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son administrateur unique. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, la mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2008
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

	actions
WILONA GLOBAL SA	310
Total: trois cent dix	310

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique décide que:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui du commissaire à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Andrea DE MARIA, président, employé privé, né le 1^{er} août 1975 à Tricase (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;

- Monsieur Riccardo MORALDI, employé privé, né à Milan (Italie), le 13 mai 1966, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;

- Monsieur Pier Luigi RUGGERI, conseiller commercial, née le 25 février 1936 à Piacenza (Italie), demeurant à Via Ruvigliana 23, CH-6962 Lugano.

- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société ADOMEX, ayant son siège social à Luxembourg, 3, rue Belle-Vue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.385.

- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

5.- Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur délégué.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 27 juin 2008. LAC/2008/26232. — Reçu cent cinquante-cinq euros Eur 0,5% = 155,00.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008088307/5770/140.

(080100618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Matrans S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 19.264.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008087174/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00183. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Bromley S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 21.630.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008087175/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00185. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Finadis Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 113.603.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2008.
FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.
Signature

Référence de publication: 2008087177/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00186. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Telimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3843 Schifflange, 3, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 115.827.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le douze juin.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

La société EURO FUN LIMITED, établie et ayant son siège à London E1 8AW, 1 Portsoken street, ici représentée par Monsieur Pierre Tel, employé privé, demeurant à L-5751 Frisange, 15, Robert Schuman Strooss, agissant en sa qualité d'administrateur;

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant prie le notaire instrumentant de documenter:

- qu'elle est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme TELIMMO S.A., avec siège social à L-3843 Schifflange, 3, rue de l'Industrie,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 115.827,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 05 avril 2006, publié au Mémorial C numéro 1257 du 29 juin 2006,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 07 mars 2008, publié au Mémorial C numéro 1014 du 24 avril 2008,

au capital social de DEUX CENT MILLE EUROS (€ 200.000,-) représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de DEUX MILLE EUROS (€ 2.000,-) chacune,

- qu'elle décide de dissoudre anticipativement la société, dont elle connaît la situation financière et les statuts;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, elle reprend tout l'actif à son compte;
- qu'elle reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaires aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Tel, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 16 JUIN 2008. Relation: EAC/2008/8009. - Reçu douze euros, 12,-€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 04 juillet 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008087447/219/41.

(080099742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.
